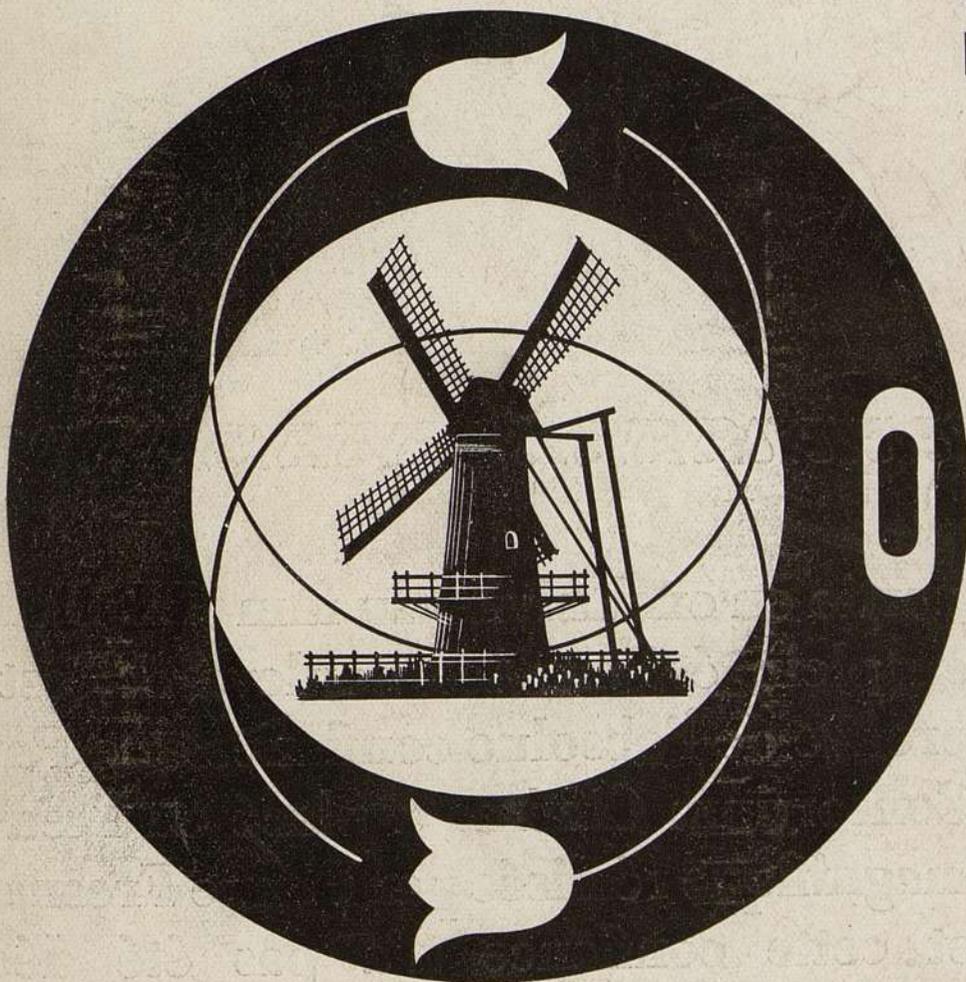


LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE



DANS CE NUMÉRO
 VOUS TROUVEREZ LE PROGRAMME
 DE LA NOUVELLE PRODUCTION

DES

Films

ORANGE

DISTRIBUÉE PAR



JEAN COLIN



La sortie en exclusivité du film "LE DUEL" en plein été sur les boulevards, est la preuve de l'absolue confiance que Pathé Consortium Cinéma a placée en l'œuvre magnifique réalisée par Pierre Fresnay... et cette confiance n'a pas été déçue puisque le Marivaux Cinéma (950 places) vient de réaliser en 6 semaines 1 million 474.458 frs et le succès continue...



A VIEUX BLASON
BONNE MAISON

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

LE NUMÉRO :
12 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

BI-MENSUEL



N° 22
30 AOUT 1941

L'ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE

vient de créer
trois nouvelles Agences

à **NANTES**

9, Rue de Strasbourg

à **NANCY**

1, Rue Blondlot

à **TOULOUSE**

8, Rue Bayard



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

29, Rue Marsoulan, PARIS (12^e)

Tél. : DIDEROT 85-35 (3 lignes groupées)

Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.

Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS

France et Colonies : Un an 125 fr. — Union Postale : 200 fr. — Autres Pays : 250 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI du 1 ^{er} Juillet 1941 concernant les commerçants et industriels sinistrés par actes de guerre	7
La Participation du Cinéma à la Foire de Lyon..	8
Groupement des Industries Techniques : Droits et obligations des Revendeurs de Matériel cinématographique d'Amateurs	8
Obligations concernant les « Bons Matières »	8
Groupement des Producteurs : Modèle du formulaire pour l'obtention de pellicule pour les producteurs de documentaires	9
Groupement des Distributeurs : Réduction en faveur des villes bombardées	9
Groupement des Exploitants : Renouvellement des cartes d'autorisation en format réduit	10
Billetterie	10
Nouveaux exploitants autorisés en format réduit	10
Les porteurs de cartes d'identité du C.O.I.C. doivent être obligatoirement admis dans les salles	9

PARTIE NON OFFICIELLE

La Biennale de Venise s'est ouverte le 30 août..	27
Les Films Orange annoncent leur nouvelle production.	27
Mort d'Henri Chomette	27
Annie Vernay est morte à Buenos-Ayres	28
Georges Maurice, Directeur à C. T. M.	28
Compte rendu de l'Assemblée générale de la Chambre Internationale du Film	29

LA VIE DE L'EXPLOITATION

Première de <i>Premier Rendez-vous</i> au Normandie.	37
Nouvelles de Bordeaux et Nancy	38
Tableau de travail des studios en zone occupée..	43
LES NOUVEAUX FILMS	36
<i>Histoires Viennoises.</i> — <i>Mademoiselle.</i> — <i>Premier Rendez-vous.</i>	
PETITES ANNONCES. — CESSIONS DE SALLES. — PROGRAMMES DES CINEMAS DE PARIS..	44



devant le succès croissant élargit son champ d'action et ouvre deux nouvelles agences

A Partir du 1^{er} Septembre :

Agence de NANCY

Directeur : M. VAUTHÉ

11, Rue des Michottes

Téléphone : 72-12

A Partir du 15 Septembre :

Agence de NANTES

Directeur : M. LOCHET

9, Rue de Strasbourg

LE 17 SEPTEMBRE

en exclusivité au
CINÉMA MADELEINE

PREMIER BAL

Un film de CHRISTIAN JAQUE

Production



André PAULVÉ

ÉTINCELANT DE CHARME, D'ESPRIT ET DE LÉGÈRETÉ

SOCIÉTÉS EN ACTIVITÉ



ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
56, rue de Bassano — PARIS
Elys. 34-70 (4 lignes groupées)
Inter-Elysées 34.



Radio-Cinéma
79, Boul. Haussmann
Anjou 84-60
FILMS, STUDIOS, MATÉRIEL



27, rue Dumont-d'Urville
PARIS (16^e)
KLÉBER 93-86



UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
76, rue de Prony Tél.: WAG. 68-50



12, rue de Lubeck
PARIS (16^e)
KLÉBER 92-01



Léon CARRÉ, Directeur
37, Avenue George V - Paris
Elysées 94-03

Compagnie Commerciale Française Cinématographique
95, CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS (8^e) BALZAC 09-70

CINELDÉ
Louis DUCHEMIN
1 bis, Rue Gounod
PARIS (17^e)
Téléphone: WAGram 47-50

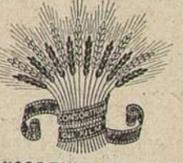


Films Georges MULLER
17, Faubourg Saint-Martin
PARIS (X^e)
BOTZaris 33-28



1, Rue de Berri
PARIS
ÉLYSées 89-59

LES FILMS MINERVA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION, DISTRIBUTION, EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE
SOCIÉTÉ ANONYME CAPITAL 1.000.000 F.
119, Bd. Haussmann, PARIS 8^e
TÉLÉPHONE: BALZAC 79-00



CONSORTIUM DU FILM
3, rue Clément-Marot, Paris (8^e)
BALZac 07-80 (lignes groupées)

Laboratoires Studios Cameras
ÉCLAIR
Epinay-sur-Seine et
12, rue Gaillon, Paris

LES FILMS DE KOSTER
20, Bd. Poissonnière
PARIS
PROVENCE 27-47
Les meilleurs programmes COMPLETS



178, faubourg St-Honoré
PARIS (8^e)
ÉLYSÉES 27-03



40, rue François-1^{er}
ÉLYSÉES: 66-44, 45, 46, 47
Ad. télégr.: CINIÉRIUS



49, avenue de Villiers
PARIS
WAGRAM 13-76



61, rue de Chabrol, PARIS
PROVENCE 07-05

CINEMA de FRANCE
120, Champs-Élysées
PARIS (8^e)
BALZAC 34-03



DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS
65, rue Gallée - PARIS (8^e)
Élysées 80-82

ECLAIR-JOURNAL
9, rue Lincoln, PARIS-8^e
BALZAC 58-95
Ad. Télégr.: Actua-Cine



14 bis, avenue Rachel - PARIS (18^e)
MARcadet 70-96 - 97

COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS
Franklindis

RELATIONS D'ART
R.G.E.
CINÉMATOGRAPHIQUE
DISTRIBUTION
49, Rue Gallée - PARIS
KLÉBER 98-90

LES FILMS Marcel Pagnol
13, rue Fortuny, 13
PARIS
Téléph.: Carnot 01-07



Société de Production et d'Éditions Cinématographiques
55, Champs-Élysées
PARIS 8^e BALZac 07-50

M. ROCHER
Constructeur
CENON 7 VIENNE - Tél: 6
PARIS 36^e AV. OPÉRA - Tél: 03 40

EQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES POUR STUDIOS ET SALLES DE CINÉMAS
KLANGFILM
Système TOBIS-KLANGFILM
Société Française AEG
161, rue de Courcelles
PARIS (17^e) - CARnot 64-90



SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE FILM
73, Champs-Élysées
PARIS (8^e)
TÉL.: ÉLYSÉES 71-54

ATLANTIC FILMS
36, avenue Hoche
PARIS (8^e)
CARnot 74-64, 36-30

LE FILM PARTIE OFFICIELLE

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
29, RUE MARSOULAN, PARIS (12^e) — DID. 85-35
N° 22 30 AOUT 1941 12 Fr.

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS

LOI DU 1^{er} JUILLET 1941 CRÉANT UN RÉGIME PROVISOIRE D'AVANCES AU BÉNÉFICE DES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS SINISTRÉS PAR ACTES DE GUERRE DONT LES ENTREPRISES ONT SUBI SEULEMENT DES DÉGATS PARTIELS

(Extrait du Journal Officiel du 4 juillet 41)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,
Le conseil des ministres entendu,
Décrétons :

Art. 1^{er}. — Sans préjudice des dispositions d'ensemble qui seront prises pour assurer la reconstruction des établissements industriels et commerciaux, partiellement ou totalement détruits postérieurement au 3 septembre 1939, soit par suite de dégâts résultant d'actes de guerre, soit par suite de saisies effectuées à titre de prise de guerre, les immeubles et outillages industriels ou commerciaux qui n'ont subi que des dégâts partiels peuvent être réparés et les stocks nécessaires au bon fonctionnement des entreprises sinistrées être reconstitués avec le concours financier de l'Etat dans les conditions fixées par la présente loi.

TITRE I^{er} REPARATION DES IMMEUBLES ET OUTILLAGES

Art. 2. — Les dispositions du présent titre sont applicables aux immeubles à usage industriel ou commercial, ainsi qu'aux immeubles par destination et à tous les outillages et matériels fixes ou mobiles, à usage industriel ou commercial, indispensables au fonctionnement des entreprises.

Elles s'étendent également à tous les locaux annexes, notamment de réfectoires, d'habitation ou d'hygiène compris dans les bâtiments à usage industriel ou commercial ou leurs dépendances et qui ne seraient pas visés par la loi du 11 octobre 1940 sur la reconstruction des immeubles sinistrés.

Art. 3. — Les industriels ou commerçants sinistrés, désireux d'obtenir le bénéfice des dispositions de la présente loi en vue de la réparation des immeubles et outillages définis à l'article 2 ci-dessus, doivent adresser une demande au Secrétaire d'Etat à la production industrielle, par l'entremise du comité d'organisation auquel ressortit leur entreprise, toutes les fois qu'il en existe un pour la branche d'activité considérée.

Ils doivent remettre à l'appui de cette demande un devis des réparations qu'ils jugent immédiatement nécessaires et indiquer les motifs de l'urgence. Ce devis sera conçu dans le cadre des mesures économiques alors en vigueur et des règlements édictés pour la répartition des matières premières. Les demandeurs doivent déclarer s'ils ont

bénéficié ou sont susceptibles de bénéficier des lois des 5 août 1940 et 9 février 1941.

Art. 4. — Les comités d'organisation devront instruire les demandes dont ils auront été saisis conformément à l'article 3 et les transmettre au Secrétaire d'Etat à la production industrielle, dans un délai de deux mois, accompagnées de propositions dûment motivées.

Art. 5. — Les demandes ainsi présentées pourront recevoir l'agrément du Secrétaire d'Etat à la production industrielle. Cet agrément, qui pourra concerner tout ou partie seulement du devis proposé pour l'entreprise considérée, ne sera accordé que si la réparation est de nature à s'intégrer dans un plan général de reconstruction qui sera élaboré par la suite pour chaque branche d'activité industrielle ou commerciale et qui tiendra compte notamment de l'importance des entreprises non endommagées, de l'existence d'installations industrielles ou commerciales non employées et susceptibles d'être utilisées par l'industrie ou le commerce dont il s'agit, ainsi que des besoins de la consommation et des réserves en matières premières et en main-d'œuvre.

Art. 6. — L'agrément visé à l'article précédent sera accordé de plein droit dans tous les cas où les dommages à réparer portent seulement sur les outillages accessoires ou n'ont pas réduit la valeur vénale des installations et outillages concourant à une même nature de fabrication dans une proportion supérieure à 25 p. 100.

Il en sera de même lorsqu'il s'agit de reconstituer des installations industrielles ou commerciales situées dans des locaux rebâties par application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 1940 relative à la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre.

Toutefois, le Secrétaire d'Etat à la Production industrielle pourra, après avoir provoqué les observations écrites des intéressés, exclure du bénéfice des dispositions des deux alinéas précédents les demandes d'agrément pour lesquelles le comité d'organisation intéressé aurait émis un avis défavorable.

Art. 7. — Les demandes des sinistrés agréées par le Secrétaire d'Etat à la production industrielle seront transmises au Crédit national qui, dans la limite fixée pour chaque entreprise par la décision ministérielle d'agrément, accordera aux intéressés des avances provisoires selon des modalités qui seront fixées par arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances.

Ces avances seront obligatoirement garanties par le comité d'organisation auquel ressortit l'entreprise dont il s'agit, toutes les fois qu'il en existe un pour la branche d'activité considérée.

TITRE II RECONSTITUTION DES STOCKS

Art. 8. — La reconstitution des stocks des entreprises sinistrées, dans la mesure où elle sera, compte tenu des possibilités d'approvisionnement et dans le cadre des mesures économiques en vigueur, reconnue possible par le Secrétaire d'Etat à la production industrielle, sera limitée au minimum indispensable pour l'exercice de chaque profes-

sion. Des arrêtés du Secrétaire d'Etat à la production industrielle, pris sur avis du comité d'organisation, toutes les fois qu'il en existe un, en fixeront le quantum pour chaque profession.

Art. 9. — Les industriels ou commerçants sinistrés, désireux d'obtenir le bénéfice des dispositions de la présente loi en vue de la reconstitution de leurs stocks, doivent adresser une demande au Secrétaire d'Etat à la production industrielle par l'entremise du comité d'organisation auquel ressortit leur entreprise, toutes les fois qu'il en existe un pour la branche d'activité considérée.

Art. 10. — Les comités d'organisation devront instruire les demandes dont ils auront été saisis conformément à l'article 9 ci-dessus, et les transmettre au Secrétaire d'Etat à la production industrielle, dans un délai de deux mois, accompagnées de propositions dûment motivées.

Art. 11. — Les demandes des sinistrés qui seront agréées par le Secrétaire d'Etat à la production industrielle seront transmises au Crédit national qui, dans la limite fixée pour chaque entreprise par la décision ministérielle d'agrément, accordera aux intéressés des avances provisoires, selon des modalités qui seront fixées par arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances.

Ces avances seront obligatoirement garanties par le comité d'organisation auquel ressortit l'entreprise dont il s'agit, toutes les fois qu'il en existe un pour la branche d'activité considérée.

TITRE III DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 12. — Les comités d'organisation sont habilités à donner leur garantie aux avances accordées en vertu des articles 7 et 11 de la présente loi.

Ils sont autorisés à signer, endosser, accepter ou avaliser tous effets de commerce qui pourraient être créés en mobilisation des avances prévues aux articles susvisés. Les établissements publics de crédit pourront compter leur signature dans le nombre des signatures exigées par leurs statuts.

Art. 13. — Le droit d'imposer des cotisations, reconnu aux comités d'organisation par l'article 4 de la loi du 16 août 1940 pour couvrir leurs dépenses administratives, est étendu à la conversion des engagements qu'ils pourront assumer au titre de la présente loi.

Art. 14. — Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances, est autorisé à conclure avec le Président directeur général du Crédit national les conventions nécessaires pour assurer, avec le concours de cet établissement, la mise en œuvre des dispositions de la présente loi, en conformité avec la loi du 3 mars 1941 relative aux opérations financières assurées par le Crédit national en exécution de la législation sur la réparation des dommages causés par faits de guerre.

Les avances prévues aux articles 7 et 11 de la présente loi, ainsi que les traites ou billets qui pourraient être émis en représentation de ces avances, bénéficieront des exemptions fiscales autorisées par l'article 4 de la loi susvisée du 3 mars 1941.

Art. 15. — Les décisions prises par le Secrétaire d'Etat à la production industrielle

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

en exécution des articles 5, 6, 8, 10 et 11 de la présente loi ne pourront faire l'objet devant le Conseil d'Etat que de recours pour excès de pouvoir.

Art. 16. — Le bénéfice des dispositions de la présente loi peut être refusé aux personnes de nationalité étrangère ainsi qu'aux sociétés dont la majorité des capitaux appartient à des étrangers, jusqu'à l'intervention d'accords de réciprocité avec les pays intéressés.

Art. 17. — Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 1^{er} juillet 1941.

Ph. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français.

Le ministre, Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale et aux Finances
Yves BOUTHILLIER.

Le ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,
Pierre CAZIOT.

Le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle,
Pierre PUCHEU.

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,
Jean BERTHELOT.

COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA PARTICIPATION DU CINÉMA A LA FOIRE DE LYON

La Foire Internationale de Lyon, consacrée à la Renaissance Industrielle Française, ouvrira ses portes le samedi 27 septembre prochain. Comme il a été déjà annoncé dans ces colonnes, l'Industrie Cinématographique, sous l'égide de son Comité d'Organisation, occupera, cette année, une place importante à la Foire de Lyon.

D'ores et déjà, les vingt-trois stands de la galerie qui avait été retenue par le C.O.I.C., sont tous loués. C'est donc avec grand regret que le C.O.I.C. se voit dans l'obligation de refuser toutes les nouvelles demandes de stands individuels qui lui parviendraient.

Les participations aux stands collectifs, mis à la disposition des membres de l'Industrie Cinématographique sont encore acceptées jusqu'au 4 septembre, dernier délai.

Pour tous renseignements sur la participation à la Foire Internationale de Lyon, s'adresser au Service de Presse du C.O.I.C., 92, Champs-Élysées. Téléph. : BALzac 41-20.

GROUPEMENT DES INDUSTRIES TECHNIQUES

DROITS ET OBLIGATIONS DES REVENDEURS DE MATÉRIEL CINÉMATOGRAPHIQUE D'AMATEURS

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique :

Des interprétations diverses et erronées s'étant fait jour au sujet de l'application des

différentes réglementations concernant l'activité des revendeurs de matériel cinématographique d'amateurs, nous avons l'honneur d'apporter les précisions pratiques suivantes, qui résument de façon claire et complète les droits et obligations des intéressés, ainsi qu'il découle directement des textes des Ordonnances des Autorités d'Occupation, en date des 22 octobre, 26 novembre 1940 et 29 mai 1941.

Tout revendeur de matériel cinématographique d'amateur, pour continuer d'exercer légalement son commerce, doit être inscrit au Groupement des Industries techniques du C.O.I.C., 78, Champs-Élysées, Paris (8^e). Tél. : BALzac 24-05, qui lui délivrera son autorisation de vente (formulaire à remplir délivré sur demande).

Sous cette condition rigoureuse et sans autre formalité générale,

A) POUR LA CLIENTELE GENERALE :

Il est permis au revendeur :

1^o de vendre ou de louer l'appareillage amateur dans les formats 8 mm, 9 mm, 5, 16 mm. (caméras, projecteurs, accessoires, etc...)

2^o de vendre ou de louer, aux seules fins de projections familiales privées, les films censurés des cinémathèques admises, après autorisation préalable de projection délivrée nominativement à chaque client et une fois pour toutes par la Section « Cinéma d'Amateurs » du C.O.I.C., 92, Champs-Élysées, Paris (8^e). Tél. : ELYsées 98-15 (voir modèle de formule d'autorisation de projection envoyé sur demande),

3^o d'accepter les commandes concernant le développement des films d'amateurs 8 mm., 9 mm, 5, 16 mm., noir ou couleurs de toutes marques, sous la réserve expresse qu'il s'agisse de films de caractère familial tournés avant le 1^{er} octobre 1940. Une autorisation spéciale est délivrée dans ce cas au client par la Section « Cinéma d'Amateurs » du C.O.I.C., 92, Champs-Élysées, Paris (8^e). Tél. : ELY. 98-15 (modèle d'autorisation de développement envoyé sur demande).

Note importante. — Chaque revendeur est tenu d'établir un registre personnel portant les noms et adresses des clients servis suivant les modalités du paragraphe 1.

Il est interdit au Revendeur :

1^o de vendre à la clientèle générale toute pellicule cinématographique vierge de tout format (8 mm., 9 mm, 5, 16 mm.),

2^o d'accepter des commandes concernant le développement de films de format réduit, autres que ceux de caractère familial, tournés avant le 1^{er} octobre 1940 et visés au paragraphe 3 ci-dessus,

d'accepter des commandes concernant le tirage ou contre-tirage de tout film de format réduit, à moins d'une autorisation spéciale du client,

3^o d'expédier du film vierge en zone libre. Pour information. — La prise de vues de films d'amateurs, en tout lieu et sous toutes ses formes demeure interdite jusqu'à nouvel ordre.

B) POUR LES MEMBRES DE L'ARMÉE ALLEMANDE :

Il est permis au Revendeur :

1^o de vendre le matériel 8 mm., 9 mm, 5 et 16 mm. amateur (appareils et accessoires),

2^o de vendre de la pellicule vierge (8 mm., 9 mm, 5 et 16 mm),

3^o d'accepter des commandes de tirage et de développement de films de format réduit, sans autorisation spéciale,

4^o de louer ou de vendre des copies des

films censurés des cinémathèques admises, sans autorisation spéciale.

Nota important. — Chaque revendeur est seulement tenu d'établir dans ce cas un registre personnel portant, à l'exclusion de toute autre indication, les noms et numéros matricules des membres de l'armée allemande ainsi servis.

En cas d'infraction aux conditions exposées ci-dessus, le délinquant sera poursuivi en vertu du paragraphe 6 de l'Ordonnance du 26-11-40. En outre, l'autorisation de vente sera retirée au commerçant.

Paris, le 21 juillet 1941.

OBLIGATIONS CONCERNANT LES DEMANDES ET LA DÉLIVRANCE DES « BONS MATIÈRES » POUR LES EXPLOITANTS ET LES DISTRIBUTEURS

Le Groupement des « Industries Techniques » communique :

EXPLOITANTS ET DISTRIBUTEURS

Toute demande de *Bons Matières* doit être présentée au « groupement » duquel dépend le ressortissant.

Les demandes de *Bons Matières* étant de plus en plus considérables par rapport au faible contingent mis à notre disposition pour l'ensemble de l'Industrie Cinématographique, les justifications suivantes devront être données à l'appui de chaque demande :

- Nature des travaux à effectuer.
- Motif des travaux.
- Eventuellement, délais prescrits.
- Quantité nécessaire par catégorie (poids en fer, fonte, aciers et aciers spéciaux).
- Désignation des fournisseurs chargés d'exécuter les travaux.
- Visa de l'architecte responsable, justifiant de la quantité et des produits demandés.

Il est signalé que le fait de se conformer aux indications ci-dessus n'implique pas nécessairement que toute demande sera agréée.

Une commission technique, fonctionnant au « Comité d'Organisation », examinera chaque demande et décidera de son urgence ou de son opportunité.

Dans le cas où le tonnage accordé serait jugé important, la remise des *Bons Matières* se ferait par échelonnement mensuel.

Le « Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique » attire l'attention de ses ressortissants sur les difficultés actuelles relativement en « Matières Premières » et les prie de bien vouloir limiter au minimum leurs demandes.

OBLIGATION DE L'UTILISATION DES « BONS MATIÈRES »

L'utilisation des « *Bons Matières* » est soumise à une certaine réglementation.

1^o Il faut tenir un livre de « Contingent ». Toutes les remises de *Bons* à un fournisseur doivent y être portées au fur et à mesure.

2^o A la fin de chaque mois, l'utilisateur des « *Bons Matières* » doit :

- Totaliser sur le livre de « Contingent » les consommations du mois. Faire ressortir les totaux ainsi que la quantité de *Bons* restants inutilisés.

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

GROUPEMENT DES DISTRIBUTEURS

RÉDUCTION EN FAVEUR DES VILLES BOMBARDÉES

(Texte d'une circulaire adressée en date du 20 août 1941 par le Directeur Responsable au Distributeurs.)

Monsieur,

Le 23 juin dernier, M. Caval, par circulaire numéro 54 vous faisait connaître que sur la requête des exploitants appuyée par les Autorités d'occupation locales, une réduction de 5 % sur le pourcentage prévu aux bons de commandes, devrait être accordée jusqu'à nouvel ordre aux directeurs de théâtres cinématographiques du Havre, de Cherbourg, de Brest, de Lorient et de Saint-Nazaire.

Un certain nombre de distributeurs ont protesté contre cette décision, du fait qu'elle n'avait pas revêtu la forme officielle d'une décision du Directeur Responsable, prise dans le cadre de la loi du 16 août 1940.

De ce fait, le 25 juillet dernier, M. Caval a indiqué par circulaire n° 72 que les consignes qu'il avait données ne revêtaient pas un caractère strictement obligatoire. Il n'en reste pas moins que dans les circonstances présentes, M. Ploquin considère qu'en dehors des règles impératives il existe pour les membres de la corporation cinématographique un devoir impérieux de solidarité. Il considère qu'il ne peut pas être nécessaire pour lui de prendre une décision dans la forme, sur un point de ce genre, et est persuadé que, de plein gré, les distributeurs voudront se rallier à la proposition de M. Caval.

Dès à présent d'ailleurs, plusieurs maisons de distribution dont l'A. C. E. et la

Tobis, se sont rangées à la suggestion qui leur a été faite.

Il semble que la bonne entente des différentes branches de la corporation doit suffire à porter remède à une situation éminemment provisoire, il faut l'espérer.

Pour le Directeur Responsable et par ordre :
R. BURON.

GROUPEMENT DES PRODUCTEURS

MODÈLE DU FORMULAIRE POUR L'OBTENTION DE PELLICULE PAR LES PRODUCTEURS DE FILMS DOCUMENTAIRES

Date :

Nom du Producteur :

Titre du Film :

Longueur de la copie définitive :

Quantité de pellicule demandée :

a) image,

b) son,

c) positif,

d)

e)

Endroit où doit se dérouler la prise de vues :

Début de la prise de vues :

Date probable de sortie :

Laboratoire de développement :

Auditorium :

Signature :

Ces bons seront remis au Service du Documentaire du C.O.I.C., 92, Champs-Élysées.

Messieurs les Producteurs sont avisés que leur demande de pellicule vierge négative image ne peut dépasser le double du métrage de la copie définitive.

ADMISSION OBLIGATOIRE DANS LE CINÉMA DES PORTEURS DE CARTES D'IDENTITÉ SPÉCIALES DU C.O.I.C.

COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

92, Avenue des Champs-Élysées, PARIS-8^e Bal. 4120

CARTE N°	
La Direction Responsable prie tous les ressortissants du Comité de bien vouloir faciliter l'exercice de ses fonctions et l'accès de leurs studios, laboratoires, théâtres ou bureaux.	
Monsieur	
PRÉNOMS	
DOMICILE	
QUALITÉ	
PARIS, LE	194
LE TITULAIRE :	LE DIRECTEUR RESPONSABLE :

Cette carte, rigoureusement personnelle, sera confisquée et non remplacée si elle est trouvée entre les mains d'une personne autre que le titulaire.

Par un avis publié dans *Le Film* du 24 mai 1941, M. Ploquin, Directeur Responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, faisait part de la création d'une carte spéciale délivrée aux chefs de service du Comité et aux personnes appelées à pénétrer pour l'exercice de

leurs fonctions dans certains établissements cinématographiques.

Ces cartes donnent donc au titulaire le droit d'entrer personnellement dans toutes les salles de théâtre cinématographique aux conditions prévues à l'article 8, paragraphe A « Service » de la décision N° 6 du 31 juillet 1941, publiée dans *Le Film*

N° 21 du 2 août 1941, page 15.

En conséquence, nous vous prions de noter que les personnes qui se présenteront munies de cette carte, sur laquelle figurent la photo du titulaire, la signature de M. Ploquin, le timbre sec du C. O. I. C. et un numéro d'ordre, devront obligatoirement être admises dans les salles.

GROUPEMENT DES EXPLOITANTS

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'AUTORISATION FORMAT RÉDUIT

A dater du 1^{er} septembre 1941, les cartes pourront être renouvelées pour une durée de SIX MOIS consécutifs.

Nous rappelons une dernière fois :

1^o Qu'aucune représentation ne peut avoir lieu si la carte ne porte pas au verso le timbre du mois courant.

2^o Que les fermetures doivent être signalées aussitôt au Groupement en joignant la carte d'autorisation et une attestation de la mairie de la localité indiquant la date précise de l'arrêt et celle de la reprise des représentations. (Voir *Le Film* n° 17 du 7 juin, page 29).

BILLETERIE

Par circulaire en date du 23 mai 1940, il a été annoncé que la mise en application de l'arrêté du 7 février 1941, paru au *Journal officiel* du 22 avril 1941, numéro 112, avait été fixé au 27 août 1941.

Par suite du réajustement du prix des places dans les salles de théâtres cinématographiques, le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique se voit dans l'obligation de reporter cette date de mise en application dans le courant du mois de novembre.

Dès que le nouveau tarif aura été homologué, vous voudrez bien nous faire tenir immédiatement les rectifications qu'il y aura lieu d'apporter à votre commande de tickets avant sa mise en fabrication.

NOUVEAUX EXPLOITANTS AUTORISÉS POUR LE FORMAT RÉDUIT

- 134 DOUVILLE Maurice, 15, av. de la Gare, BLANGY-SUR-BRESLE, (Seine-Infér.) : Tivoli à **BLANGY**, route de Neufchâtel.
- 135 TRAINÉAU Henri, rue Gambetta, ARS-EN-RÉ (Ch.-Infér.) : Salle Montfort, place Carnot.
- 136 VENTURA Joseph, route de Rieux, SAINT-QUEUE (Oise) : Café du Cinéma, 57, rue de la République à LAIGNEVILLE; Salle du Grand-St-Germain à SACY-LE-GRAND.
- 137 TROCHAIN Maurice, 52, rue de l'Égalité, LAMOTTE-BEUVRON (Loir-et-Cher) :

Family, place du Marché à LAMOTTE-BEUVRON; Les Platanes, 68, bd Maréchal-Foch, à LA FERTE-ST-AUBIN.

- 138 DERSIGNY Maurice, 12, rue d'Hangard, VILLERS - BRETONNEUX (Somme) : Café du Tonkin, rue de la Gare à ROSIERES.
- 139 LEPONNER Marcel, 21, quai Carnot, PORT JOINVILLE, ILE D'YEU (Vendée) : Casino des Cytises, CROIX-DU-PORT à L'ILE D'YEU.
- 140 BARDIN Gustave, Au Tonneau d'Or, ROUGEMONT-LE-CHATEAU (Territoire de Belfort).
- 141 ROBRIQUET Augustin, à Pérée, AZAY-LE-RIDEAU (Indre - et - Loire) : Salle Louault à BLERE; Café de la Promenade à LA CROIX; Salle Lemesle à RIGNY-USSE; Salle du Bon Accord, à HUISNES; Hôtel du Commerce à CHOZE-SUR-LOIRE; Salle Edelin à CHEILLE.
- 152 RAYNAUD Clément, boul. de la Plage, TAUSSAT-LES-BAINS, commune de LAUTON (Gironde) : Cocorico-Ciné, même adresse.
- 143 FEL Georges, rue de l'Église, ACEY-SUR-SAONE (Haute-Saône) : Le Marignan, même adresse; Eden, rue de la Banque à PORT-SUR-SAONE; Marignon, Grande-Rue à NOIDAUD-LE-FERROUX.

CAISSE DE SECOURS DE L'EXPLOITATION

9^e LISTE DES SOUSCRIPTIONS

Total des 8 listes précédentes	201.169 fr. 60
Palace Dinan, Le Croisic	100 "
Cinéma-Palace, La Flèche	100 "
Cinéma-Palace, Les Sables-d'Olonne	150 "
Cinéma Vox, Châtelleraut	100 "
Comœdia, Poitiers	100 "
Palace-Variétés, Cholet	100 "
Variétés, Châtelleraut	100 "
Majestic, Châtelleraut	50 "
Palace, La Ferté-Bernard (2 ^e versement)	50 "
M. Dumont, Apollo, Mantes	100 "
Olympia, Soissons	100 "
Trianon, Romainville	100 "
Bijou-Cinéma, Sucy-en-Brie	50 "
Rosay-Palace, Villerupt	100 "
Idéal-Ciné, Dreux	100 "
Montcalm-Cinéma, Paris	100 "
Casino, Saint-Leu	100 "
Trianon-Palace, Dourdan	100 "
Ciné-Rex, Condé-sur-Noireau	100 "
Le Parterre, Dourdan	50 "
Casino Moderne Ciné, Les Sables d'Olonne	200 "
M. Henri Michel, Paris (pénalité)	5.000 "
Ciné-Palace, Thouars	100 "
Royal-Passy, Paris	300 "
Elysées, Chantilly	100 "
Rivoli-Palace, Paris	500 "
M. Piault, Paris	20 "
Novelty-Ciné, Paris	100 "
M. Moulade, Paris	100 "
Cinéma Rex, Sens	200 "
Artistic, Joigny	100 "
Cinéma, Pont-Lévêque	100 "
Ciné Pôle Nord, La Ferté-Macé	100 "
Hôtel du Lion d'Or, Beaumont-Le-Roger	60 "
Folies Dramatiques, Paris	100 "
Orléans-Palace, Paris	200 "
Cinéma Vauban, Angers	100 "
Gallia Ciné, Bordeaux	100 "
Floréal, Sartrouville	200 "
Arpett's Ciné, Challans	100 "
Anonyme, Paris	10 "
Palace, Villeneuve-sur-Yonne	55 "
Atlantic, Auray	100 "
Palace, Villeneuve-St-Georges	100 "
M. Le Rallier, Tournée Familla, Château du Loir	200 "

216.364 fr. 60

LE DÉPART DES COLONIES DE VACANCES DU CINÉMA



(Photo Fulgur)

Mardi 12 août, a eu lieu le départ de la Colonie de Vacances du Cinéma organisée par la Commission des Œuvres Sociales du C.O.I.C.

A 17 h. 30, cent dix enfants étaient réunis sur le quai de la gare de Lyon, sous l'œil de leurs parents, tous professionnels du Cinéma, des journalistes, des photographes et des opérateurs dans les wagons ré-

servés en direction de la Ferté-Alais, près de Corbeil.

Dans le domaine de la Michaudière, qui a été mis à la disposition du C.O.I.C., ces cent dix enfants de 8 à 12 ans — garçons et filles — vont passer un bon mois de vacances entièrement gratuites et, nous l'espérons, pas trop pluvieuses.

DERNIÈRE MINUTE

L'Assassinat du Père Noël

38.398

ENTRÉES

LA PREMIÈRE SEMAINE

A L'ELDORADO DE BRUXELLES

SANS PRÉCÉDENT

TOBIS



CONTINENTAL FILMS

L'Assassinat du Père Noël

SORTIRA A PARIS LE 16 OCTOBRE

AU

NORMANDIE

RÉALISATEUR CHRISTIAN JAQUE

TOBIS



CONTINENTAL FILMS

Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique

STATISTIQUES ET DOCUMENTATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Publiées sous la direction de Pierre CHÉRET, H. E. C.
Organisateur Conseil
Conseiller Technique du Comité d'Organisation

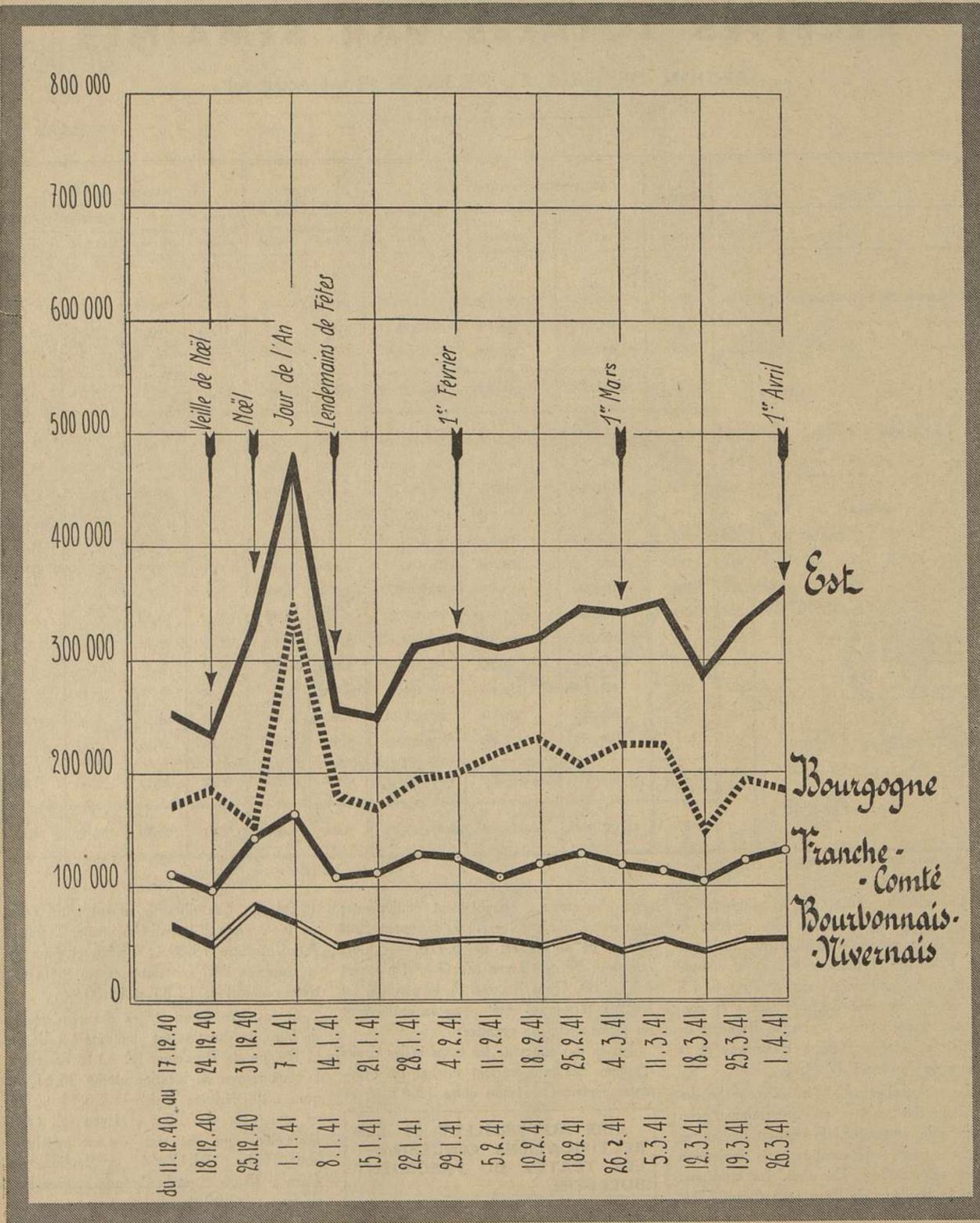
1^{ER} SEPTEMBRE 1941

INDEX

EXPLOITATION DES SALLES. — RÉGION DE L'EST
ET DE LYON (ZONE OCCUPÉE)

- 51. — Carte de la région de l'Est et de Lyon (zone occupée).
- 52. — Recettes totales par semaines des salles de la Région de l'Est et de Lyon (Z. O.).
Graphique des variations hebdomadaires de recettes par sous-régions économiques.
- 53. — Répartition des résultats d'exploitation par sous-régions économiques.
- 54. — Variation des rendements d'exploitation pour les trois premiers mois des années 1938, 1939 et 1941.
Graphiques comparatifs des rendements dans chaque sous-région économique.
- 55. — Comparaison des rendements de chaque sous-région économique pour les années 1938, 1939 et 1941 (tableau).
Équipement cinématographique de la France. Rendement cinématographique par villes, Région de l'Est et de Lyon (Zone occupée) (tableau).
- 56. — Prix des places et nombre d'entrées dans les salles.
(Voir au feuillet 55 deux rectifications concernant les textes des feuillets 39 et 40 du précédent bulletin).

VARIATION DES RECETTES NETTES PAR SOUS-RÉGIONS ÉCONOMIQUES
Région de l'Est et de Lyon (Zone occupée)



REPARTITION DES RESULTATS D'EXPLOITATION
RÉGION DE L'EST ET DE LYON (Zone occupée)

NOMBRE de PRO-GRAMMES	RECETTES HEBDOMADAIRES DES SALLES		RENDEMENT des FILMS	MOYENNE PAR PROGRAMME DES			BOURCESTAGES DES				
	BRUTES	NETTES		RE-CETTES BRUTES	RE-CETTES NETTES	REVEN-UEMENT D/ FILMS	TAXES & DROITS D'AUT.	RE-CETTES NETTES	RENDEMENT D/FILMS a/le brut	a/le net	
I) SALLES CLASSEES PAR SOUS REGIONES-ECONOMIQUES											
RÉGION DE L'EST	1.083	6.003.948	5.099.267	1.761.456,45	5,543	4,708	1.626,46	15,07	84,93	29,34	34,54
Bourbonnais & Nivernais	185	1.022.053	905.766	315.606,50	5,524	4,885	1.705,98	11,57	88,43	30,88	34,92
Bourgogne	726	3.846.178	3.238.659	1.309.020,25	5,297	4,460	1.803,06	15,80	84,20	34,03	40,42
FRANCHE-COMTE	493	2.258.869	1.944.253	689.226,45	4,581	3,948	1.398,02	13,93	86,07	30,51	35,45
	2.487	13.131.028	11.185.945	4.075.309,65	5,279	4,497	1.638,64	14,81	85,19	31,03	36,43
II) SALLES CLASSEES SUIVANT L'IMPORTANCE DE LEURS RECETTES											
Salles réalisant plus de 20.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Région de l'Est	62	2.192.123	1.762.107	630.778,25	35,356	28,421	10.173,84	19,62	80,38	28,77	35,80
Bourbonnais & Nivernais	16	540.300	436.990	193.641,20	33,768	27,311	12.102,57	19,12	80,88	29,84	44,31
Bourgogne	18	541.657	282.028	116.287,80	18,980	15,668	6.460,43	17,45	82,55	34,04	44,38
FRANCHE-COMTE	96	3.074.080	2.481.125	940.707,25	32,021	25,845	9.799,03	19,29	80,71	30,60	37,91
Salles réalisant de 10.000 à 20.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Région de l'Est	92	945.244	806.801	313.419,05	10,274	8,769	3.406,73	14,65	85,35	33,16	38,85
Bourbonnais & Nivernais	19	405.138	355.306	121.180,--	21,323	18,700	6.377,89	12,30	87,70	29,91	34,10
Bourgogne	62	1.051.684	864.180	349.626,55	16,962	13,938	5.639,14	17,83	82,17	33,24	40,46
FRANCHE-COMTE	55	510.362	430.014	136.100,35	9,279	7,818	2.474,55	15,74	84,26	26,67	31,65
	228	2.912.428	2.456.301	920.325,95	12,773	10,773	4.036,52	15,66	84,34	31,60	37,47
Salles réalisant de 5.000 à 10.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Région de l'Est	194	1.043.319	901.302	295.002,40	5,377	4,645	1.520,63	13,61	86,39	28,27	32,73
Bourbonnais & Nivernais	18	149.023	128.135	50.927,75	8,279	7,119	2.829,32	14,--	86,--	34,17	39,74
Bourgogne	132	836.116	708.935	269.613,25	5,500	4,664	1.773,78	15,21	84,79	32,25	38,03
FRANCHE-COMTE	67	392.621	335.552	123.046,70	5,860	5,008	1.836,52	14,54	85,46	31,34	36,67
	431	2.421.079	2.073.944	738.592,10	5,617	4,811	1.713,67	14,34	85,66	30,51	35,61
Salles réalisant de 2.000 à 5.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Région de l'Est	497	1.400.377	1.246.017	387.422,50	2,817	2,507	779,52	11,02	88,98	27,66	31,09
Bourbonnais & Nivernais	67	260.608	230.607	81.390,55	3,889	3,441	1.214,78	11,51	88,49	31,25	35,29
Bourgogne	156	947.907	806.824	302.948,45	6,076	5,171	1.941,98	14,88	85,12	31,96	37,55
FRANCHE-COMTE	177	746.693	654.760	223.179,70	4,218	3,699	1.260,90	12,31	87,69	29,89	34,08
	897	3.355.585	2.938.208	994.941,20	3,740	3,275	1.109,19	12,44	87,56	29,65	33,86
Salles réalisant moins de 2.000 Frs. de recettes nettes par semaine											
Région de l'Est	238	422.885	383.040	134.834,45	1,776	1,609	566,53	9,42	90,58	31,88	35,20
Bourbonnais & Nivernais	81	207.264	189.698	62.108,20	2,558	2,341	766,77	8,48	91,52	29,96	32,74
Bourgogne	340	476.171	421.730	193.188,80	1,382	1,240	568,20	10,30	89,70	41,09	45,81
FRANCHE-COMTE	176	267.536	241.899	90.611,90	1,520	1,374	514,84	9,58	90,42	33,87	37,46
	835	1.367.856	1.236.367	480.743,35	1,638	1,480	575,74	9,61	90,39	35,14	38,88
	2.487	13.131.028	11.185.945	4.075.309,65	5,279	4,497	1.638,64	14,81	85,19	31,03	36,43

II Décembre 1940 - 31 Mars 1941

RÉPARTITION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

La présente étude porte sur les résultats d'exploitation dans la région de l'Est et de Lyon (Z. O.) pour la période du 11 décembre 1940 au 31 mars 1941. Elle comprend deux parties : d'une part, examen comparé des résultats suivant l'importance des recettes des salles; d'autre part, étude des

résultats obtenus dans les différentes régions économiques. Ce travail est comparable à ceux exposés dans les précédents bulletins, aux feuillets N°s 5, 12, 27 et 48 pour Paris, sa Banlieue, la Grande Région Parisienne et la Région de Bordeaux.

I - CLASSEMENT SUIVANT L'IMPORTANCE DES RECETTES

Le tableau ci-après fait ressortir l'importance comparée des recettes réalisées par les différentes catégories de salles par rapport au total des recettes brutes :

Salles réalisant par semaine	Région de l'Est et de Lyon (Z. O.)	Région de Bordx (Z. O.)	Gde Région Parisienne
Plus de 20.000 fr. de recettes	23,41 0/0	21,04 0/0	26,70 0/0
De 10 à 20.000 fr.	22,18 0/0	37,65 0/0	24,86 0/0
De 5 à 10.000 fr.	18,44 0/0	19,14 0/0	19,99 0/0
De 2 à 5.000 fr.	25,55 0/0	12,19 0/0	21,30 0/0
Moins de 2.000 fr.	10,42 0/0	9,98 0/0	7,15 0/0

On constate à la lecture de ce tableau que les salles réalisant de 2.000 à 5.000 francs de recettes par semaine arrivent en premier lieu. Suivent de très près les salles de première et de deuxième catégorie avec des taux légèrement inférieurs. Ces trois catégories réalisent ensemble presque les 3/4 des recettes de la région de l'Est et de Lyon (Z. O.). Dans l'ensemble, la répartition en pourcentage des recettes de la région de l'Est et de Lyon (Z. O.) est, à peu de chose près, semblable à celle de la Grande Région Parisienne.

Deux autres points nécessitent des explications : Taxes et Droits d'Auteurs, d'une part, rendement de films, d'autre part :

a) Taxes et droits d'auteurs : Le pourcentage moyen des taxes et droits d'auteurs ressort à 14,81 % contre 15,04 % dans la Grande Région Parisienne et 15,33 % pour la région de Bordeaux (Z. O.).

Si on compare les pourcentages de chaque catégorie, les variations sont les suivantes :

Salles réalisant par semaine	Région de l'Est et de Lyon (Z. O.)	Gde Région Parisienne	Région de Bordx (Z. O.)
Plus de 20.000 fr. de recettes	19,29 0/0	18,47 0/0	19,07 0/0
De 10 à 20.000 fr.	15,66 0/0	16,21 0/0	17,05 0/0
De 5 à 10.000 fr.	14,34 0/0	14,04 0/0	13,39 0/0
De 2 à 5.000 fr.	12,44 0/0	12,01 0/0	11,70 0/0
Moins de 2.000 fr.	9,61 0/0	9,97 0/0	9,13 0/0
Moyenne	14,81 0/0	15,04 0/0	15,33 0/0

Il apparaît que le taux des salles de première catégorie est supérieur à ceux des deux autres régions mises en comparaison. Ceci provient des salles de première vision de Nancy qui relèvent la moyenne générale. Par contre, les salles de deuxième catégorie paient un taux de taxes et droits d'auteurs inférieur à celui de la Grande Région Parisienne et de la Région de Bordeaux. Ceci résulte du fait que dans la sous-région du Bourbonnais et du Nivernais, nous n'avons qu'une ville (Nevers) qui, avec 12,30 % de moyenne, fait baisser la moyenne générale.

Peu de différences à constater en ce qui concerne les trois autres catégories de salles.

II - CLASSEMENT SUIVANT LE LIEU D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'importance comparée des recettes réalisées dans les différentes sous-régions économiques par rapport au montant global des recettes de l'ensemble de la région de l'Est et de Lyon (Z. O.), ainsi que le chiffre moyen des recettes hebdomadaires des salles de ces régions :

Sous-région	Recettes en %	Moyenne des recettes par programme
Sous-région de l'Est	45,72	5.543 fr.
Bourbonnais, Nivernais	7,78	5.524 fr.
Bourgogne	29,29	5.297 fr.
Franche-Comté	17,21	4.581 fr.
	100 %	5.279 fr.

On trouve la confirmation de ce qui vient d'être exposé si l'on compare les recettes moyennes réalisées par les différentes catégories :

Salles réalisant par semaine	Région de l'Est et de Lyon (Z. O.)	Région de Bordx (Z. O.)	Gde Région Parisienne
Plus de 20.000 fr. de recettes	32.021 fr.	29.286 fr.	31.795 fr.
De 10 à 20.000 fr.	12.773 fr.	13.971 fr.	14.840 fr.
De 5 à 10.000 fr.	5.617 fr.	8.095 fr.	7.104 fr.
De 2 à 5.000 fr.	3.740 fr.	3.884 fr.	3.364 fr.
Moins de 2.000 fr.	1.638 fr.	2.122 fr.	1.686 fr.
Moyenne	5.279 fr.	7.140 fr.	6.478 fr.

b) Rendement des films : Le tableau ci-après permet la comparaison des résultats obtenus dans les différentes régions étudiées à ce jour dans les précédents bulletins et ceux obtenus dans la Région de l'Est et de Lyon (Z. O.).

	Recettes brutes	Recettes nettes
Paris	26,72	33,95
Banlieue	29,11	33,86
Grande Région Parisienne	28,88	33,99
Région de Bordeaux (Z. O.)	31 »	36,61
Région de l'Est et de Lyon (Z. O.)	31,03	36,43

On constate à la lecture de ce tableau que les rendements de la Région de l'Est et de Lyon (Z. O.) sont d'importance égale à ceux de la Région de Bordeaux (Z. O.) et nettement supérieurs à ceux des autres régions. Comparons, maintenant, les rendements réalisés suivant les différentes catégories de salles :

Salles réalisant par semaine	Paris	Banlieue	Gde Région Parisienne	Bordx (Z. O.)	Est et Lyon (Z. O.)
Plus de 20.000 fr.	35,44	35,79	38,20	35,61	37,91
De 10 à 20.000 fr.	32,53	35,12	32,74	35,95	37,47
De 5 à 10.000 fr.	30,79	32,51	31,51	36,07	35,61
De 2 à 5.000 fr.	27,88	31,83	32,49	36,37	33,86
Moins de 2.000 fr.	»	34,28	34,77	42 »	38,88
Moyenne	33,95	33,86	33,99	36,61	36,43

Quelle que soit la région considérée, on constate que le taux de location payé par les exploitants est d'autant plus élevé que les salles réalisent des recettes importantes. On remarque également, pour la région de l'Est et de Lyon (Z. O.), que les salles de 5^e catégorie sont désavantagées par rapport aux autres catégories. On peut en conclure que, quelle que soit la région, ces petits exploitants réalisent des recettes qui ne leur permettent pas de couvrir les minima de garantie qui leur sont demandés par les distributeurs.

Il ressort de ce tableau que, à elle seule, la sous-région de l'Est représente près de la moitié des recettes de la région étudiée (45,72 %). Ceci est en rapport direct avec le nombre de salles ouvertes qui est de 79 sur un total de 166.

D'autre part, la moyenne hebdomadaire est également en faveur de la sous-région de l'Est qui se place au premier rang avec 5.543 fr. En ce qui concerne le secteur de Lyon (Z. O.), les moyennes sont sensiblement équivalentes suivant les sous-régions à l'exception toutefois de la Franche-Comté qui réalise environ 1.000 francs de moins que le Bourbonnais-Nivernais.

Ceci tient à ce que la Franche-Comté ne compte que Besançon comme ville importante, alors que, par contre, nous avons plusieurs villes importantes et peuplées telles que : Dijon, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Nevers, Moulins, dans les deux autres sous-régions.

VARIATION DES RENDEMENTS D'EXPLOITATION DANS LA RÉGION DE L'EST ET LYON (zone occupée)

pour les 3 premiers mois des années 1938-1939-1941

Situation Générale

PREMIER TRIMESTRE DE :	RECETTES BRUTES	PRIX MOYEN des PLACES	NOMBRE d'ENTRÉES	POPULATION de 12 à 70 ANS DESERVIE PAR DES CINÉMAS STANDARD	RENDEMENT PAR HABITANT PAR TRIMESTRE	FREQUENTATION DES CINÉMAS PAR HABITANT (nbre de fois qu'un habi.) (va en ciné par trimestre)	% PAR RAPPORT A 1938	
							RECETTES BRUTES	NOMBRE D'ENTRÉES
1938	13.956.390	4,75	2.954.000	961.000	14,50	3,-	100 %	100 %
1939	15.609.605	5,70	2.738.500	961.000	16,24	2,8	112,01	95,34
1941	10.919.089	6,87	1.589.500	775.000	14,09	2,-	76,35	54,18

Le tableau ci-dessus est comparable à ceux établis pour Paris, sa Banlieue, la Grande Région Parisienne et Bordeaux (Z. O.) et qui ont été présentés respectivement aux feuillets N°s 2, 14, 28, et 49 des précédents bulletins.

La situation de la Région de l'Est et de Lyon (Z. O.) se présente comme celle de Paris et de la Grande Région Parisienne, où nous avons constaté une diminution des recettes par rapport au premier trimestre de 1938, alors que nous observons, par contre, une faible augmentation pour la Banlieue de Paris et une amélioration plus nette pour la région de Bordeaux (Z. O.). La diminution constatée pour la région de l'Est et de Lyon (Z. O.) est de l'ordre de 22 % par rapport à 1938 bien qu'il se soit produit une augmentation du prix des places.

En ce qui concerne le nombre de spectateurs au cours du premier trimestre de 1941, la région étudiée aujourd'hui présente la diminution la plus forte par rapport à la même période de 1938. En effet, cette diminution atteint 45,82 % contre 43,62 % à Paris, 22,35 % en Banlieue, 36,83 % dans la Grande Région Parisienne et 19,60 % à Bordeaux (Z. O.).

D'autre part, alors que nous avons constaté pour les régions étudiées antérieurement — à l'exception de Bordeaux (Z. O.) — une amélioration du chiffre des recettes dans les dernières semaines du premier trimestre de 1941, par rapport au début de ce même trimestre, cette reprise ne se produit pas pour la Région de l'Est et de Lyon (Z. O.). C'est ce qui apparaît à la lecture du tableau ci-dessous :

SEMAINES			ANNEE 1938		ANNEE 1939		ANNEE 1941	
du :	au :	Nos	NOMBRE DE PROGRAMMES	RECETTES NETTES	NOMBRE DE PROGRAMMES	RECETTES NETTES	NOMBRE DE PROGRAMMES	RECETTES NETTES
1 ^{er} Janvier	7 Janvier	I	322	1.327.024	292	1.227.289	221	1.065.634
8 -	14 -	2	274	894.696	278	967.051	147	592.623
15 -	21 -	3	291	1.002.964	283	1.117.907	141	588.316
22 -	28 -	4	279	952.157	287	1.105.008	147	685.914
29 -	4 Février	5	281	883.359	278	979.953	147	700.358
5 Février	11 -	6	281	987.245	284	1.091.106	143	691.650
12 -	18 -	7	281	876.656	282	1.020.581	148	725.084
19 -	25 -	8	272	866.759	297	1.128.420	149	759.417
26 -	4 Mars	9	268	809.968	268	947.063	149	754.977
5 Mars	11 -	10	283	830.664	279	993.745	137	746.377
12 -	18 -	11	280	823.224	275	956.493	133	583.797
19 -	25 -	12	279	754.376	279	892.229	133	704.472
26 -	1 Avril	13	279	854.997	268	861.632	136	737.240
			3.670	11.864.049	3.650	13.288.457	2.011	9.295.859

1^{er} Janvier - 31 Mars

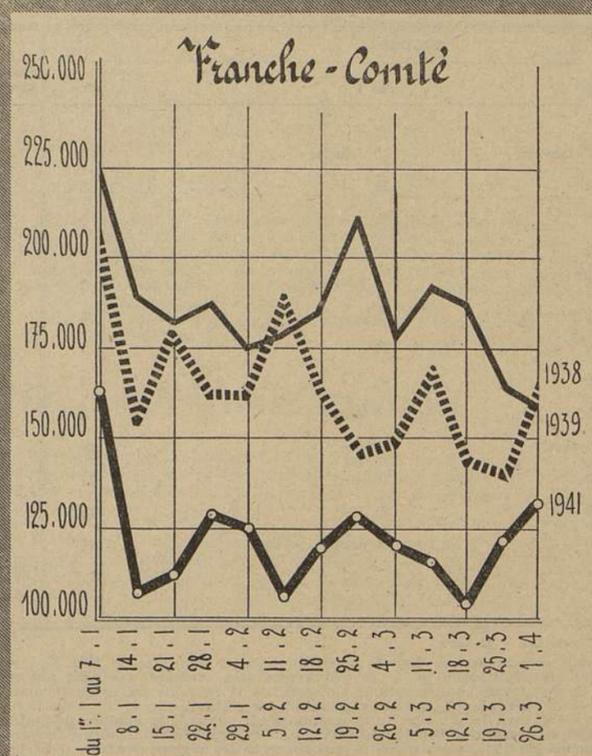
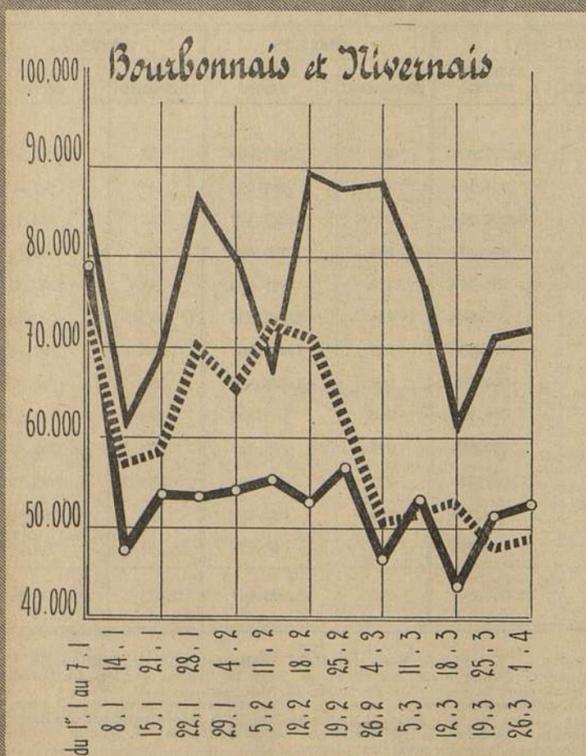
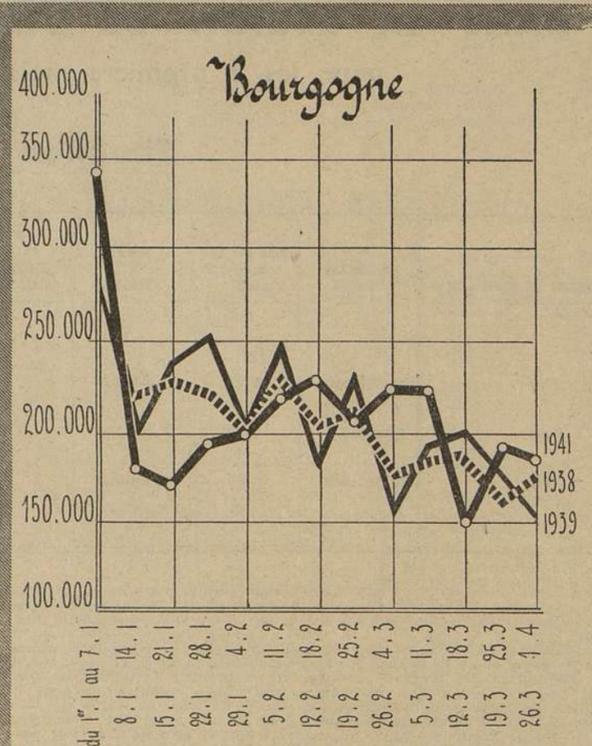
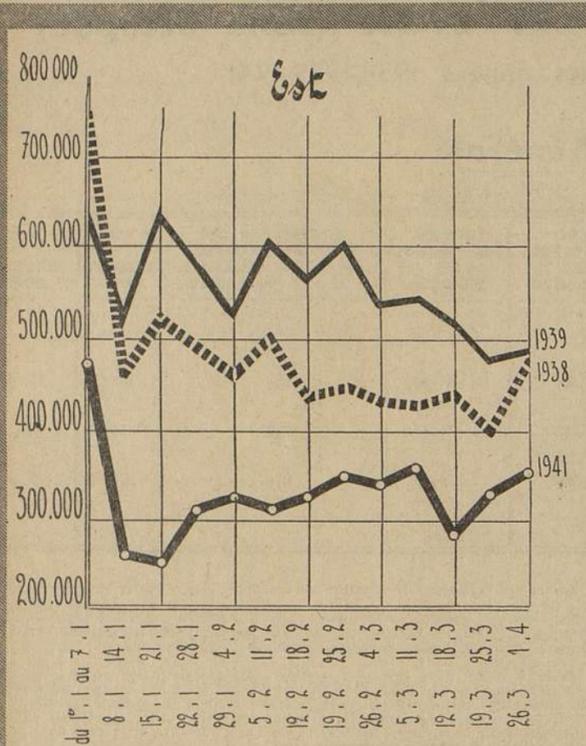
Nous constatons que dans le cours du premier trimestre de 1941, les recettes se maintiennent à un niveau à peu près constant, oscillant autour de 700.000 francs, à l'exception, toutefois, de la semaine du 12 au 18 mars qui a été défavorable quelles que soient les régions.

D'autre part, le nombre de programmes et, partant, le nombre de salles ouvertes, a diminué considérablement : 45 % environ du nombre de programmes de 1938, alors qu'en ce qui concerne les régions étudiées dans les

Bulletins précédents, nous relevions seulement une diminution de 13 % pour la Banlieue de Paris; 34 % pour la Grande Région Parisienne et 10 % pour la région de Bordeaux (Z. O.).

De tout ce qui précède, nous arrivons à la conclusion suivante : pour que les recettes de 1941 arrivent au niveau de 1938, elles devraient atteindre une moyenne hebdomadaire d'environ 1.300.000 francs en tenant compte de l'augmentation du prix des places.

COMPARAISON DES RENDEMENTS D'EXPLOITATION
RÉGION DE L'EST ET DE LYON (Zône Occupée) 1^{er} Trimestres 1938, 1939 et 1941



COMPARAISON DES RENDEMENTS DE CHAQUE SOUS-REGIONS ECONOMIQUE
POUR LES ANNÉES 1938, 1939 ET 1941
RÉGION DE L'EST ET DE LYON (Zone occupée)

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	RECETTES NETTES			NOMBRE de PROGRAMMES			MOYENNE par PROGRAMME			VARIATION PAR RAPPORT A 1938			
	1938	1939	1941	1938	1939	1941	1938	1939	1941	Δ/recettes nettes totales		Δ/recettes nettes par programme	
A) EST													
plus de 20.000 Frs.rec.nettes	1.228.361	1.613.683	1.546.377	47	65	55	26.135	24.856	28.113	131,53	125,89	95,11	107,58
de 10.000 à 20.000	1.460.963	1.486.379	693.233	136	122	79	10.742	12.183	8.773	101,74	47,45	113,41	81,69
de 5.000 à 10.000	1.003.618	1.153.561	707.376	201	218	131	4.933	5.300	4.684	113,14	70,48	107,44	94,95
de 2.000 à 5.000	1.878.133	2.113.487	1.618.364	610	572	400	3.074	3.698	2.523	112,64	53,80	120,14	82,03
moins de 2.000	659.485	792.717	314.813	728	774	193	905	1.024	1.431	120,20	47,74	113,13	130,22
	6.230.560	7.165.829	4.272.185	1.722	1.751	878	3.618	4.092	4.865	113,01	68,57	113,10	134,47
B) BOURBONNAIS & NIVERNAIS													
plus de 20.000 Frs.rec.nettes	314.273	343.620	267.150	23	26	14	12.570	14.734	19.042	122,06	85,--	117,37	151,80
de 10.000 à 20.000	164.541	248.905	100.302	46	52	14	3.576	4.786	7.164	131,27	60,96	133,84	200,33
de 5.000 à 10.000	168.939	203.747	183.635	68	70	53	2.484	2.910	3.464	120,60	108,70	117,13	139,45
de 2.000 à 5.000	140.314	165.052	151.058	158	124	63	888	1.314	2.398	116,20	107,68	147,97	270,04
moins de 2.000													
	788.067	999.324	702.145	297	272	144	2.653	3.673	4.876	126,81	89,10	134,45	183,79
C) BOURGOGNE													
plus de 20.000 Frs.rec.nettes	270.919	301.313	390.276	14	14	14	19.351	20.026	27.876	137,98	144,06	112,64	144,05
de 10.000 à 20.000	711.169	823.537	751.923	40	49	54	17.779	18.892	13.924	105,73	60,06	112,64	78,32
de 5.000 à 10.000	952.677	671.491	572.176	119	117	126	8.005	5.329	4.541	65,45	60,06	66,57	56,73
de 2.000 à 5.000	375.375	671.491	669.021	190	172	122	2.482	3.904	5.483	178,79	178,13	143,56	204,44
moins de 2.000	412.160	451.166	346.011	534	504	276	771	895	1.253	109,46	83,95	116,08	162,52
	2.722.500	2.727.507	2.729.409	847	842	592	3.214	3.239	4.610	100,18	100,25	100,78	143,43
D) FRANCHE-COMTE													
plus de 20.000 Frs.rec.nettes	362.720	443.807	234.343	26	26	14	13.950	17.069	16.738	122,35	64,61	122,36	119,98
de 10.000 à 20.000	428.391	479.274	334.776	42	44	43	10.199	10.892	7.785	111,88	78,15	106,79	76,33
de 5.000 à 10.000	383.112	415.269	267.437	71	70	53	5.395	5.932	5.045	108,39	69,81	109,95	93,51
de 2.000 à 5.000	612.296	604.186	554.302	218	174	144	2.808	3.472	3.850	98,67	90,56	123,65	137,11
moins de 2.000	336.403	453.261	201.080	447	471	143	752	962	1.406	134,74	59,77	127,92	136,97
	2.122.922	2.395.797	1.592.140	804	785	397	2.640	3.051	4.010	112,85	75,--	113,57	131,89
	11.864.049	13.288.437	9.273.839	3.670	3.650	2.011	3.233	3.641	4.623	112,01	78,33	112,62	142,99

1^{er} Janvier - 31 Mars

EQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DE LA FRANCE

RENDEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE PAR VILLES

Région de l'Est et de Lyon (Zone occupée)

VILLES	NOMBRE de COMMUNES.	POPULATION 1938	SALLES OUVERTES			RECETTES NETTES			SITUATION 1941 PAR RAPPORT A 1938		MOYENNE P/HABITANT (population 1938)		
			1938	1939	1941	1938	1939	1941	augmentation	diminution	1938	1939	1941
A) EST													
de plus de 40.000 habitants	I	121.301	12	13	9	2.024.533	2.390.290	1.921.213					
de 15.000 à 40.000	6	153.470	16	18	13	1.669.238	1.939.989	879.974	469.077	16,69	19,71	15,84	
de 8.000 à 15.000	II	111.105	22	23	17	979.455	1.144.246	529.644	1.060.015	10,88	12,64	5,73	
de 4.000 à 8.000	28	143.534	34	31	25	968.092	996.353	672.503	614.602	8,64	10,30	4,77	
de moins de 4.000	58	129.678	49	55	15	610.883	694.951	268.851	323.850	6,73	6,94	4,69	
	104	659.088	135	140	79	6.230.204	7.165.829	4.272.165	426.120	4,71	5,36	2,07	
B) BOURBONNAIS & NIVERNAIS													
de plus de 40.000 habitants	
de 15.000 à 40.000	2	56.064	8	9	4	539.158	724.441	445.727	278.714	9,97	12,92	7,95	
de 8.000 à 15.000	6	32.919	8	7	6	181.822	232.505	215.211	17.294	5,23	7,06	6,54	
de 4.000 à 8.000	7	16.196	7	5	2	37.666	27.934	41.207	13.273	2,33	1,72	2,54	
	15	105.179	23	21	12	778.646	984.880	702.145	13.273	296.008	7,40	9,36	6,68
C) BOURGOGNE													
de plus de 40.000 habitants	I	96.257	9	8	9	1.291.607	1.501.039	1.677.519	176.480				
de 15.000 à 40.000	3	89.520	14	14	11	939.575	663.566	560.405	103.161	13,42	13,59	17,43	
de 8.000 à 15.000	3	35.161	6	6	4	162.188	171.711	149.290	22.421	10,50	7,41	6,26	
de 4.000 à 8.000	10	52.043	14	14	12	179.612	223.497	214.875	10.622	4,61	4,88	4,25	
de moins de 4.000	46	55.388	35	26	9	149.914	169.161	127.853	37.308	2,71	2,98	2,31	
	65	328.409	78	68	45	2.722.856	2.726.974	2.729.942	176.480	173.512	8,29	8,30	8,31
D) FRANCHE-COMTE													
de plus de 40.000 habitants	I	65.022	7	7	4	722.093	874.235	492.488	381.807	II, II	13,45	7,57	
de 15.000 à 40.000	I	18.117	3	3	1	185.373	195.367	111.857	61.530	10,25	10,67	6,17	
de 8.000 à 15.000	4	48.901	12	12	8	644.316	637.039	504.292	152.787	13,18	13,43	10,32	
de 4.000 à 8.000	II	52.954	16	16	II	435.333	448.715	384.771	63.944	8,22	8,47	7,27	
de moins de 4.000	26	63.420	23	25	6	145.228	237.418	98.319	139.099	2,29	3,74	1,55	
	43	248.414	61	63	30	2.132.343	2.410.774	1.591.607	819.167	8,58	9,70	6,41	
	225	1.341.090	295	292	166	11.864.049	13.288.457	9.295.859	-189.753	4.182.351	8,85	9,91	6,95

1 Janvier - 31 Mars.

RECTIFICATION

Au feuillet 39 verso du précédent Bulletin, dans le tableau, une interversion de chiffres a été commise. Nous publions à nouveau ce tableau, dûment rectifié. :

En	REPARTITION SUR LA BASE DE 10 MILLIONS DE RECETTES BRUTES								
	Pourcentage	Total	REPARTITION						Bénéfices
			Salaires	Frais d'exploitation	Impôts	Amortissement du matériel	Copies d'exploitation et publicité	Amortissement du coût du film	
Impôt sur le Spectacle ..	14,79 %	1.479.000			1.479.000				
Part de recettes conservée par la Salle	57,25 %	5.723.000	1.200.000	1.893.000	650.000	1.250.000			730.000
Commission du Distributeur	7,69 %	769.000	442.000	128.000	44.000				155.000
Part revenant au film de long métrage	17,31 %	1.731.000	30.000	44.000	114.000		145.000	1.398.000	
Part revenant au film de court métrage	2,37 %	237.000	3.000	6.000	17.000		30.000	181.000	
Part revenant à l'actualité	0,61 %	61.000			4.000				5.000
100 » %		10.000.000	1.675.000	2.071.000	2.308.000	1.250.000	210.000	1.596.000	890.000

Au feuillet 40 recto, dans la première ligne du tableau, il faut lire :

Hors cote 2 + de 7.000.000

PREMIERES PLACES ET NOMBRE D'ENTRÉES

DANS LES SALLES DE LA RÉGION DE L'EST ET DE LYON (Zone occupée)

Les feuillets N° 16, 34 et 50 des précédents bulletins ont été consacrés à l'étude des prix des places et du nombre d'entrées respectivement dans les salles de cinéma des régions suivantes : Banlieue de Paris, Grande Région Parisienne et Région de Bordeaux (Z. O.). Nous étudierons dans le présent bulletin les mêmes éléments concernant les régions de l'Est et de Lyon (zone occupée). Les considérations générales étant les mêmes, nous prions le lecteur de bien vouloir se reporter au feuillet N° 16 du bulletin du 15 mai où elles ont été exposées.

I. NOMBRE DE SALLES ET NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

SALLES RÉALISANT PAR SEMAINE	NOMBRE DE SALLES					NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES							
	RÉGION DE L'EST	NIVERNAIS BOURBONNAIS	BOURGOGNE	FRANCHE-COMTE	TOTAL	LOGES	ORCHESTRE			TOTAL			
							1 ^{er} SERIE	2 ^e SERIE	3 ^e SERIE				
Plus de 20.000 F. recettes nettes	4		1	1	6	471	489		766	1.513	345	47	3.451
de 10.000 à 20.000 F.	6	1	4	2	13	402	1.889	190	2.765	3.501	1.134	44	9.745
de 5.000 à 10.000 F.	14	3	9	4	30	562	3.075	849	5.064	4.446	2.403	208	16.587
de 2.000 à 5.000 F.	32	4	10	11	57	942	5.013	1.305	6.682	8.419	4.445	402	27.208
moins de 2.000 F.	23	4	21	12	60	482	2.248	770	3.814	6.365	4.747	589	19.013
	79	12	45	30	166	2859	12694	3114	19091	23844	13094	1290	75.986

II Décembre 1940-31 Mars 1941

Ce travail a été effectué à l'aide des dossiers de chaque établissement comportant le plan de la salle, le nombre de places disponibles et le prix pratiqué pour chaque catégorie de places. Le nombre total des places disponibles ressort à 75.986 pour 166 salles ouvertes, soit une moyenne de 458 places par établissement. Si nous comparons ces chiffres avec ceux des régions étudiées précédemment, nous obtenons la situation suivante :

Régions	Nombre de places	Nombre de salles	Moyenne par salles
Banlieue de Paris	194.808	336	580
Grande Région Parisienne	182.397	359	508
Bordeaux (Z. O.)	86.821	172	505
Est et Lyon (Z. O.)	75.986	166	458

La comparaison entre les mêmes régions du nombre de places disponibles, suivant la catégorie des établissements, aboutit au tableau ci-après.

Salles réalisant	Banlieue	Nombre de places G. R. P.	Bordeaux	Est-Lyon
Plus de 20.000 francs de recettes	1.050	950	967	572
De 10.000 à 20.000 francs	800	700	750	553
De 5.000 à 10.000 francs	611	618	752	477
De 2.000 à 5.000 francs	413	456	425	317
Moins de 2.000 francs	323	310	333	317

En examinant ce tableau, on constate que la répartition varie moins pour la région de l'Est et de Lyon, entre les différentes catégories de salles, qu'en ce qui concerne les autres régions.

II. NOMBRE D'ENTRÉES POUR LA PÉRIODE DU 11 DÉCEMBRE 1940 AU 31 MARS 1941

SALLES RÉALISANT PAR SEMAINE	NOMBRE D'ENTRÉES A PLEIN TARIF					NOMBRE D'ENTRÉES A DEMI-TARIF					NOMBRE TOTAL D'ENTRÉES
	RÉGION DE L'EST	NIVERNAIS BOURBONNAIS	BOURGOGNE	FRANCHE-COMTE	TOTAL	RÉGION DE L'EST	NIVERNAIS BOURBONNAIS	BOURGOGNE	FRANCHE-COMTE	TOTAL	
Plus de 20.000 F. rec. nettes	317.102		72.780	42.648	432.530	16.232		616	106	16.954	449.484
de 10.000 à 20.000 F.	127.764	40.331	135.583	54.629	358.307	13.484	1.295	1.472	4.032	20.283	378.590
de 5.000 à 10.000 F.	145.304	17.179	120.967	73.850	357.300	30.848	1.365	6.303	9.254	47.770	405.070
de 2.000 à 5.000 F.	172.416	31.341	139.949	99.108	442.814	49.076	4.718	8.574	15.395	77.761	520.575
moins de 2.000 F.	59.137	30.591	62.323	37.328	189.379	23.393	5.435	9.294	10.858	48.980	238.359
	821.723	119.442	531.602	307.563	1.780.330	133.033	12.813	26.259	39.643	211.748	1.992.078

II Décembre 1940-31 Mars 1941

Ces chiffres ont été établis d'après le nombre de billets vendus sur déclaration des exploitants des théâtres cinématographiques. Les entrées à demi-tarif délivrées aux enfants et militaires représentent un pourcentage de 10,63 % du nombre total des entrées pour la période du 11 décembre 1940 au 31 mars 1941. Nous avions déjà constaté pour la région de Bordeaux (Z. O.) que ce pourcentage qui est de 10,49 % était bien supérieur à ceux de la Banlieue de Paris (7 %) et de la Grande Région Parisienne (5,90 %). Pour la région étudiée ici, le nombre des entrées à demi-tarif est presque deux fois supérieur à celui de la Grande Région Parisienne. En ce qui concerne le pourcentage pour chaque sous-région, il s'établit ainsi : Banlieue de Paris

III. VARIATION DES RECETTES PAR JOURNÉES (en pourcentage)

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE		LUNDI		MARDI		TOTAL DE		TOTAL GENERAL
	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	mat.	soir	samedi & dimanche	semaine	
Plus de 20.000 F.rec.nettes	3,35	4,56	4,55	5,89	4,12	5,62	7,64	10,29	25,82	15,04	2,86	3,86	3,76	5,06	49,14	50,86	100 %
de 10.000 à 20.000 F. -	1,60	2,70	4,78	5,21	1,38	3,50	4,95	9,90	40,95	20,26	0,22	0,96	1,39	2,21	71,09	28,91	100 %
de 5.000 à 10.000 F. -	0,33	1,09	1,01	4,11	0,36	3,02	1,05	12,49	52,16	25,10	0,17	0,14	0,31	0,67	87,75	12,25	100 %
de 2.000 à 5.000 F. -	0,04	0,07	1,45	2,59	0,08	1,65	1,25	12,15	46,01	31,11	0,07	0,04	0,04	0,04	89,26	10,74	100 %
moins de 2.000 F. -					0,02	3,97	8,70	47,89	37,25						95,84	4,16	100 %
	1,28	1,99	2,59	3,80	1,51	3,05	3,99	10,95	41,20	24,50	0,95	1,25	1,33	1,87	76,43	23,57	100 %

II Décembre 1940-31 Mars 1941

La proportion du nombre des entrées pour les différents jours de la semaine est sensiblement équivalente dans la Région de l'Est et de Lyon (Z. O.) à celle de la Grande Région Parisienne et de la région de Bordeaux (Z. O.), mais diffère de la répartition de la Banlieue de Paris; c'est ce que fait ressortir le tableau ci-contre :

On constate à la lecture de ce tableau comparatif que ce sont les matinées du dimanche qui attirent le plus grand nombre de spectateurs, quelle que soit la région considérée.

Viennent ensuite les soirées du dimanche avec un pourcentage moyen dépassant 22 %, ce qui représente, pour la seule journée du dimanche, par rapport à l'ensemble des entrées d'une semaine, une proportion de 65,49 % pour la région de l'Est et de Lyon (Z. O.), de 63,49 % pour la Grande Région Parisienne, de 59,45 % pour Bordeaux (Z. O.) et de 55,27 % pour la Banlieue de Paris.

	Région Est et Lyon (Z. O.)	Gde Région Parisienne	Bordeaux Région de	Banlieue
Matinées du dimanche	41,19 0/0	40,47 0/0	38,34 0/0	33,82 0/0
Soirées du dimanche	24,30 0/0	23,02 0/0	21,11 0/0	21,45 0/0
Soirées du samedi	10,93 0/0	11,39 0/0	13,75 0/0	26,32 0/0
Soirées du jeudi	3,80 0/0	3,78 0/0	4,69 0/0	2,45 0/0
Matinées du jeudi	2,59 0/0	4,07 0/0	4,15 0/0	5,36 0/0
Autres séances	17,19 0/0	17,27 0/0	17,96 0/0	10,60 0/0

Les séances du samedi soir viennent en troisième place, avec la seule différence que la Banlieue de Paris réalise de plus fortes recettes le samedi soir par rapport au dimanche soir. Cette différence a déjà fait l'objet d'un commentaire au feuillet N° 34 du Bulletin du 1^{er} juillet.

En ce qui concerne la variation des recettes par journées, suivant la catégorie de salles, on constate, pour la région de l'Est et de Lyon

(Z. O.), le même phénomène que pour les autres régions étudiées antérieurement, c'est-à-dire que les établissements importants jouent généralement tous les jours de la semaine tandis que les petites salles ne font des représentations que le samedi soir et le dimanche, d'une manière générale. Pour la région de l'Est et de Lyon (Z. O.), ce pourcentage de séances du samedi soir et du dimanche varie de 49,14 % à 93,84 % du total des séances d'une semaine.

IV. PRIX DES PLACES

a) Prix moyen réel pour chaque catégorie d'Établissements

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	PRIX MOYEN DES PLACES				
	Région de l'Est	Nivernais Bourbonnais	Bourgogne	Franche-Comté	Moyenne
plus de 20.000 fr. de recettes nettes	6,96		6,79	7,99	7,03
de 10.000 à 20.000 fr.	6,81	9,41	7,68	7,15	7,45
de 5.000 à 10.000 fr.	6,71	8,35	6,58	7,15	6,84
de 2.000 à 5.000 fr.	6,05	7,63	6,88	7,15	6,62
moins de 2.000 fr.	5,77	6,78	6,47	6,46	6,20
	6,59	7,94	6,95	7,07	6,87

Nous avons déterminé ce prix moyen réel en divisant le montant des recettes brutes réalisées durant la période du 11 décembre 1940 au 31 mars 1941, par le nombre d'entrées de cette

même période; les entrées à demi-tarif ont été comptées chacune pour une demi-place. Ce tableau fait apparaître un prix moyen de 6,87. Ce prix est inférieur à celui déterminé pour la

région de Bordeaux (Z. O.) (7,24) et de la Grande Région Parisienne (7,31). Il est sensiblement équivalent à celui de la Banlieue de Paris (6,75).

b) Prix pratiqués pour chaque catégorie de places

SALLES REALISANT PAR SEMAINE	SAMEDI & DIMANCHE								SEMAINE								MOYENNE par SEMAINE
	BALCONS				ORCHESTRE				BALCONS				ORCHESTRE				
	LOGES	1 ^{er} SERIE	2 ^e SERIE	RE-SERVE	1 ^{er} SERIE	2 ^e SERIE	3 ^e SERIE	PRIX MOYEN	LOGES	1 ^{er} SERIE	2 ^e SERIE	RE-SERVE	1 ^{er} SERIE	2 ^e SERIE	3 ^e SERIE	PRIX MOYEN	
plus de 20.000 F.rec.nettes	10,26	7,79		6,99	7,08	5,70	5,--	7,43	10,26	7,35		5,65	7,05	5,57	6,--	7,03	7,23
de 10.000 à 20.000 F. -	8,78	8,81	8,--	6,43	6,77	5,59	5,25	7,03	8,81	8,55	8,--	6,26	6,49	4,85	5,25	6,75	6,95
de 5.000 à 10.000 F. -	10,31	8,65	7,81	6,55	6,09	5,28	5,76	6,81	10,43	8,64	7,81	6,50	5,95	5,41	5,48	6,77	6,80
de 2.000 à 5.000 F. -	8,87	7,64	6,40	6,17	5,82	5,42	4,37	6,25	9,02	7,57	6,16	6,22	5,95	5,21	4,37	6,26	6,25
moins de 2.000 F. -	8,04	7,16	6,32	5,78	6,06	5,30	4,32	5,95	8,09	7,08	6,32	5,77	5,97	5,28	4,77	5,84	5,94
	9,23	7,58	6,87	6,26	6,13	5,37	4,63	6,45	9,34	8,91	6,83	6,17	6,10	5,24	4,79	6,37	6,43

II Décembre 1940-31 Mars 1941

Le tableau a) placé plus haut ne permet pas de déterminer le prix moyen réel de chaque catégorie de places. A l'effet d'obtenir ce renseignement, nous avons calculé pour chaque établissement la recette totale maximum que peuvent réaliser les salles de cinéma, en admettant que toutes les places disponibles soient occupées à

plein tarif. Ce travail a abouti au tableau b) ci-dessus.

La moyenne par semaine (dernière colonne du tableau « b ») a été déterminée en appliquant au prix moyen du samedi et du dimanche et au prix moyen de la semaine, la proportion des recettes suivant les jours de la semaine et qui

figure au tableau III au début de ce feuillet.

Les deux moyennes ainsi établies (moyenne réelle et moyenne basée sur les prix de chaque place), ne sont pas équivalentes. Ce fait résulte de ce que nous avons admis, pour le tableau « b » que toutes les places étaient occupées, ce qui ne se présente pas dans la réalité.

Le Gérant : P. A. HARRÉ.

Imp. de La Cinématographie Française, 29, rue Marsoulan, Paris.



ES

Films ORANGE

RÉALISERONT EN 1941-1942

7 GRANDES PRODUCTIONS



EDWIGE FEUILLÈRE

★ QUI TOURNERA EN EXCLUSIVITÉ POUR LES FILMS ORANGE EN 1942

ET PIERRE RICHARD-WILLM

dans

LA BUCHESSSE
DE
LANGAIS

D'APRÈS LE CÉLÈBRE ROMAN DE Honoré de BALZAC

★ UN FILM DE JACQUES DE BARONCELLI
ADAPTATION ET DIALOGUES DE JEAN GIRAUDOUX

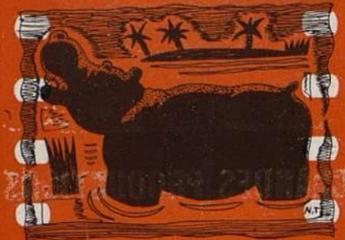
ADAPTATION MUSICALE DE FRANCIS POULENC
IMAGES DE MATRAS ★ DÉCORS DE LOCHAKOFF

PENSION JONAS

RÉALISATION DE
PIERRE CARON
ADAPTATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE
PIERRE VERY

D'APRÈS "BARNABÉ TIGNOL ET SA BALEINE" DE THÉVENIN

DIALOGUES DE
ROGER
FERDINAND



UNE RÉALISATION DE
JEAN DRÉVILLE

LE CHAT NOIR

LA VIE D'ARISTIDE BRUANT

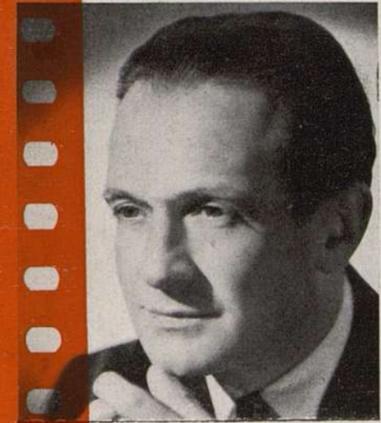
L'HOMME A LA TULIPE ROUGE

COMÉDIE POLICIÈRE SE DÉROULANT EN FRANCE ET EN HOLLANDE

APRÈS
"TROIS VALSES"



YVONNE
PRINTEMPS



PIERRE
FRESNAY

MIMALEINE

COMÉDIE MUSICALE
DE
HENRI-GEORGES CLOUZOT

MUSIQUE
DE
MAURICE YVAIN



VEDIS
FILMS

DISTRIBUE
ACTUELLEMENT



Trois Valses
Louise

L'Or du Cristobal
La Vierge folle
l'Innocent

et
SOUS RÉSERVE

DISTRIBUERA

LA PRODUCTION
1941-1942

des

FILMS ORANGE

ET

Le Soleil a toujours raison
Six petites filles en blanc
Yvette

La Boule de Verre
Der Mustergatte
Mädchen in Weiss
La Chanson du Soleil
Tarakanowa



FILMS ORANGE
VEDIS FILMS

37, AVENUE GEORGE-V - PARIS-8^e

ÉLYSÉES 94-03
et la suite

MISE EN PAGE DE
JEAN COLIN

LE NUMÉRO:
12 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
BI-MENSUEL

N° 22

30 AOUT 1941

La Biennale de Venise s'est ouverte le 30 Août

Le samedi 30 août, commencent les manifestations de la IX^e Exposition Internationale du Cinéma à Venise, plus connue sous le nom de « Biennale ».

Comme chaque année, de très nombreux prix seront attribués aux participants, notamment une Coupe Mussolini pour la meilleure production étrangère et une autre pour la meilleure production italienne.

Pendant les derniers jours de l'Exposition se tiendra, à Venise, une réunion du Comité Directeur de la Chambre Internationale du Film.

La sélection allemande, présentée à Venise, comprend les films suivants : *Opérette* de Willy Forst, *Philine*, de G.-W. Pabst, *Le Président Krüger*, *Destin* avec Heinrich George, de Gustav Ucicky et *Le Retour* avec Paula Wessely, également de Gustav Ucicky ainsi qu'un certain nombre de documentaires et films culturels.

Nous apprenons en dernière heure que le D^r Goebbels, Ministre de la Propagande du Reich, se rendra à Venise pour la Biennale.

LES FILMS ORANGE ONT CÉLÉBRÉ LA NAISSANCE DE LEUR NOUVELLE PRODUCTION

Vendredi 22 août, M. Kusters, Président du Conseil d'Administration des Films Orange, avait réuni de nombreuses personnalités du monde cinématographique et de la presse pour célébrer la naissance de la nouvelle production de cette société.

Les Films Orange se proposent de tourner une première tranche de sept grands films français dont M. Kusters nous énumère les titres.

La première production qui sera entreprise par cette société sera *Pension Jonas*, un grand film humoristique que réalisera Pierre Caron, d'après le roman de Thévenin : « Barnabé Tignol et sa Baleine ». Pierre Véry fera l'adaptation cinématographique et les dialogues seront écrits par Roger Ferdinand. Pierre Larquey, Jacques Pils, Aimos et Suzanne Dehelly seront les interprètes de ce film qui nous révélera une jeune et nouvelle vedette, Irène Bonheur. Ajoutons qu'un acteur « de poids », un hippopotame de deux tonnes jouera un rôle important dans ce film, dont le premier tour de manivelle sera donné fin septembre aux studios des Buttes-Chaumont.

La seconde production des Films Orange sera un grand film dramatique, *La Duchesse de Langeais*, d'après le célèbre roman de Balzac que réalisera Jacques de Baroncelli. L'auteur réputé Jean Giraudoux, qui fera ses débuts au cinéma avec ce film, en écrira l'adaptation et les dialogues. L'adaptation musicale sera de Francis Poulenc, les images de Christian Matras et les décors de Lo-chakoff. Edwige Feuillère et Pierre Richard-Willm, qui jouèrent ensemble cet hiver au Théâtre Hébertot « La Dame aux Camélias », seront à nouveau réunis comme vedettes de *La Duchesse de Langeais*, dont la réalisation aura lieu au mois de novembre aux studios des Buttes-Chaumont.

Les Films Orange produiront ensuite *Mimaleine* (titre provisoire), comédie musicale de Henri-Georges Clouzot, interprétée par Yvonne Printemps et Pierre Fresnay, avec une partition originale de Maurice Yvain; *L'Homme à la Tulipe rouge*, comédie policière dont l'action se déroule en France et en Hollande; *Le Chat noir*, film de Jean Dréville qui retracera la vie d'Aristide Bruant et fera revivre l'époque 1885-

1890. Enfin, les Films Orange ont engagé en exclusivité, pour l'année 1942, l'excellente vedette Edwige Feuillère dont deux films sont déjà prévus.

Ajoutons que la Société Védis-Film assurera la distribution de la Production « Orange ».

Après l'annonce de ces films, faite par M. Kusters, le Sfr. D^r Diedrich, Chef de la Propaganda Abteilung Referat Film, et représentant à cette réception les Autorités occupantes, prononça une courte allocution que nous reproduisons ci-dessous :

« C'est depuis quelques mois que la production française a entrepris une toute nouvelle création de films. A cette occasion, il est indispensable de rappeler à chaque producteur français de nouveau qu'il a, avant tout, le devoir de réaliser de bons films de qualité. Il est important que chaque producteur de films et tous les artistes, les techniciens et, en général, tous les collaborateurs du film, aient conscience de la portée morale et éducatrice des films qu'ils tournent.

« Les films français d'autrefois portaient en eux un signe négatif et furent réalisés par des producteurs juifs, qui n'ont pas pris de responsabilité et qui, en effet, n'étaient que de vils spéculateurs.

« Le peuple français attend à voir maintenant des films dans lesquels il retrouve son véritable caractère, des films sains, dignes du patrimoine artistique de la nation et qui portent l'empreinte de l'ordre nouveau.

« Les producteurs actuels doivent être conscients de leurs devoirs envers la nation et le peuple français.

« Les mots ne décideront d'ailleurs de rien, les faits seuls seront jugés par le peuple français lui-même »

Enfin, M. Robert Buron, Secrétaire général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, remplaçant M. Raoul Ploquin, Directeur Responsable, absent de Paris, tint à dire la satisfaction qu'il éprouvait à voir annoncer un aussi important programme de films français et souhaita aux dirigeants des Films Orange, tous ses vœux de succès dans la réalisation de leurs projets.



Danielle Darrieux dans *Premier Rendez-vous* qui, après une quinzaine triomphale au « Normandie », passe maintenant à l'« Olympia ». (Photo Continental Films-A. C. E.)

HENRI CHOMETTE

De Rabat, nous est parvenue la triste nouvelle de la mort du metteur en scène Henri Chomette, décédé à la suite d'une courte maladie.

Frère aîné de René Clair (dont le vrai nom est René Chomette), Henri Chomette avait été attiré de bonne heure par le cinéma où il fit ses débuts comme assistant de Jacques de Baroncelli. Intéressé par le jeu des images cinématographiques, il avait réalisé deux films de cinéma pur, sans sujet, pleins de poésie et d'un intense dynamisme, *Jeux des Reflets* et de la *Vitesse* et *Cinq Minutes de Cinéma pur*. Ces films sont deux des plus beaux spécimens de de l'école française « d'avant-garde » du cinéma muet. Chomette tourna ensuite un film commercial, toujours en muet, *Le Chauffeur de Mademoiselle avec Dolly Davis*.

Henri Chomette devait être le réalisateur du premier film parlant tourné en France, *Le Requin*. Les difficultés que Chomette rencontra pendant la production de ce film l'empêchèrent de révéler le métier extrêmement solide qu'il possédait.

Il devait nous le montrer dans les versions françaises de films allemands de l'Ufa telles que *Autour d'une Enquête* et *Au Bout du Monde*, et dans une charmante comédie, *Prenez garde à la Peinture*, adaptée de la pièce d'Henri Fauchois.

En 1933, quand les Juifs étrangers envahirent le cinéma français, Henri Chomette prit la tête du mouvement de défense qui aboutit à la formation du Syndicat des Artisans et des Techniciens du Cinéma.

Mais ces étrangers, qui s'étaient implantés dans notre industrie, se vengèrent de cette

attitude en boycottant Henri Chomette. Pendant quatre ans, pour la raison qu'il était trop « français », Chomette se vit interdire les studios de son propre pays.



Henri CHOMETTE
(Photo Archives)

Ce n'est qu'en 1937 qu'il tourna à nouveau en France quand Jacques Desbrosses et Renaud Decker lui confièrent la réalisation de *Etes-vous jalouse?* Quand la guerre survint, Chomette préparait la réalisation d'un grand film dont le cadre était l'École de Cavalerie de Saumur.

Henri Chomette, qui était déjà ancien combattant de 1914-1918, comme engagé volontaire à l'âge de 18 ans, fit la guerre comme lieutenant au Service Cinématographique de l'Armée dont il dirigea bientôt la Section de l'Afrique du Nord.

Le dernier séjour de Henri Chomette en France date de plusieurs mois, quand il vint à Vichy faire les démarches pour que son frère, René Clair, soit réintégré, comme il le méritait, dans la nationalité française.

Le Cinéma français doit beaucoup à Henri Chomette. Nous n'oublions pas ce grand garçon si fin, à l'allure fière et aristocratique, français jusqu'aux bouts des ongles et qui défendit toujours avec loyalisme et sincérité, sans penser à son intérêt personnel, des idées qu'il savait être justes.
Pierre Austré.

Les Films américains interdits en Bulgarie

Un décret paru récemment à Sofia vient d'interdire la projection des films américains sur toute l'étendue du territoire de la Bulgarie.

COPY-BOURSE 130, rue Montmartre
Tel.: GUY. 15-11

se charge toujours de la copie
des scénarios et découpages
LIVRAISON RAPIDE

M. GEORGES MAURICE DEVIENT DIRECTEUR A LA SOCIÉTÉ CINÉMA TIRAGE L. MAURICE

Nous apprenons, avec plaisir, que M. Georges Maurice, rentré récemment à Paris, après un long séjour en zone non occupée, vient d'accepter les fonctions de Directeur à la Société Cinéma-Tirage L. Maurice, dont son frère, M. Léopold Maurice, est, comme on sait, le fondateur et le Président-Directeur Général.

Au moment où le Cinéma français, réorganisé, se prépare à fournir un vigoureux effort, il n'est pas douteux que la collaboration de deux personnalités aussi justement réputées ne donne les plus heureux résultats.

Annie Vernay vient de mourir à Buenos-Ayres

L'une des plus jeunes et des plus ravissantes vedettes du cinéma français, Annie Vernay, vient de mourir à l'hôpital français de Buenos-Ayres, à la suite d'une fièvre typhoïde.

Annie Vernay, qui était âgée de 19 ans, se rendait via l'Amérique du Sud à Hollywood où l'appelaient un contrat cinématographique.



(Photo Archives)

Annie Vernay avait fait ses débuts comme partenaire de Pierre Richard-Willm dans *Orloff et Tarakanowa* qui fut tourné en Italie. On la vit ensuite, encore aux côtés de Pierre Richard-Willm dans *Le Roman de Werther*, puis dans *Les Otages*. A la veille de la guerre, elle tourna avec Albert Préjean dans *Dédé de Montmartre* de Berthomieu, puis dans *Bifur 3* qui devait rester inachevé. Son dernier film a été *Le Collier de Chanvre*, réalisé en 1940.

Les obsèques de Annie Vernay ont eu lieu à Buenos-Ayres en présence de Louis Jouvet et de sa troupe, de nombreux artistes argentins et d'une délégation de la Société des Gens de Lettres. La jeune vedette a été inhumée au Panthéon de la Société Philanthropique française.

VOICI DES DOCUMENTAIRES INÉDITS ET DE GRANDE CLASSE A PROGRAMMER DE SUITE

SUR LA ROUTE TRANSSAHARIENNE

un magnifique reportage
sur la ligne Méditerranée-Niger
(650 mètres)

AU DESSUS DES ALPES EN AVION

un raid étonnant exécuté en avion
(335 mètres)

SYMPHONIE GUSTATIVE

à la gloire de la cuisine provençale
(200 mètres)

SOUS LA CROIX DU SUD

film tourné dans les Iles de la Sonde.
Chants, danses et tam-tam
(800 mètres)

SYMPHONIE MONTAGNARDE

des vues splendides
suivies d'une périlleuse ascension
(610 mètres)

DEGLET NOUR

un beau voyage à travers le Maroc
(650 mètres)

L'Océanie Française

paysages, us et coutumes
de notre plus belle colonie
(550 mètres)

CONTREBANDE DE LUXE

ou les fraudeurs
de la côte méditerranéenne
(425 mètres)

ainsi que,

VISION SAHARIENNE

un document sensationnel
sur le pays de la soif
(900 mètres)

S'ÉVADER

les parisiens en vacances
(550 mètres)

LE CANAL DES DEUX MERS

une vivante étude
sur un projet grandiose
(250 mètres)

COPRAHS

un film d'actualité sur les
« matières grasses »
(200 mètres)

EN DISTRIBUTION AUX

Films Jean Mineur

79, CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS
Téléphone : BALzac 00.01

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE INTERNATIONALE DU FILM

(tenue à Berlin du 16 au 21 juillet 1941)

La Chambre Internationale du Film (I.F.K.) vient d'être constituée sur des bases nouvelles. Son siège permanent se trouvera à Berlin. Le Comte Volpi di Misurata (Italie) a été nommé Président. Les Vice-Présidents sont : Professeur Carl Froelich (Allemagne), Andersson (Suède), Docteur Balogh (Hongrie), Puscariu (Roumanie). Ce dernier représentera également la Slovaquie, la Croatie, la Bulgarie, la Turquie et la Roumanie.

Après cette création de la Chambre Internationale du Film (I.F.K.), les membres sont les suivants : Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Finlande, Hollande, Italie, Croatie, Norvège, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède, Turquie, Hongrie, Bohême-Moravie et la Suisse. (Pour ce dernier pays, sous réserve de l'assentiment du Conseil fédéral suisse.)

Les nouveaux statuts de l'I.F.K. ont été élaborés et admis. Ces textes définissent les devoirs de l'I.F.K. de la façon suivante.

La Chambre Internationale du Film (I.F.K.) est la réunion des industries cinématographiques nationales.

L'I.F.K., connaissant l'importance et la portée des films, donc consciente de ses responsabilités, a pour but de servir, dans son domaine, l'ordre international nouveau et la compréhension des peuples par un travail de reconstruction fait en collaboration avec les industries cinématographiques nationales. Pour atteindre ce but, l'I.F.K. se propose de remplir les devoirs que voici :

1° En collaboration étroite avec les industries cinématographiques nationales, d'entreprendre l'étude et la solution de toutes les questions cinématographiques internationales.

2° D'encourager le développement artistique et technique du film.

3° De représenter les désirs et besoins économiques et culturels des pays adhérents à l'I.F.K., de les coordonner et les appuyer, autant qu'ils concernent l'intérêt général des membres et de faciliter l'échange des films.

4° D'empêcher, par tous les moyens dont peut disposer l'I.F.K. et ses membres, la réalisation et la diffusion de films de tout genre et de toute origine susceptibles de troubler la bonne entente et les bonnes relations des membres de la Chambre.

Le siège de l'I.F.K. se trouve au domicile du Secrétaire général.

La Présidence peut désigner d'autres sièges pour les différentes sections prévues.

Au sein de l'I.F.K., les sections suivantes ont été constituées :

- Production,
- Edition, Importation et Exportation,
- Exploitation,
- Films d'enseignement, de culture et documentaires,
- Technique cinématographique,
- Droit cinématographique.

Pour l'examen de certaines questions, des commissions peuvent être nommées. L'I.F.K. comporte des membres ordinaires, extraordinaires et des membres correspondants.

Les membres ordinaires de l'I.F.K. sont les organisations cinématographiques centrales de chaque pays, représentant les industries cinématographiques nationales. Ces organisations centrales doivent être reconnues par les autorités compétentes de leurs pays comme la représentation unique

de l'industrie cinématographique nationale et chargée par elles en vertu des lois en vigueur dans leurs pays de participer aux travaux de la Chambre, soit d'une façon active, soit comme observateur.

Les industries cinématographiques ne possédant pas une organisation centrale et unique, peuvent être représentées par des délégués désignés par les autorités compétentes de leur pays.

Les membres extraordinaires peuvent être des organisations internationales dont les buts sont identiques à ceux de l'I.F.K.

Peuvent être appelés à être membres correspondants des personnes qui, dans le domaine du cinéma, exercent une activité d'ordre scientifique ou pratique et qui font preuve de mérites exceptionnels.

Les admissions de membres sont décidées par la présidence; faute d'unanimité, le Conseil d'administration.

Les membres correspondants sont nommés par la Présidence sur proposition du Secrétaire général.

Par son admission, le membre reconnaît ses devoirs définis dans les statuts, de même que les mesures prévues pour leur application, il s'engage à collaborer avec les organisations désignées dans l'article 8.

■ ■ ■
Au cours du Congrès de l'I.F.K., le ministre du Reich, Dr Goebbels, le Président de la Reichsfilmkammer et Vice-Président de l'I.F.K., Dr Carl Froelich, et le Vice-Président de la Reichsfilmkammer et Secrétaire général de l'I.F.K., Karl Melzer, ont fait des exposés dont nous extrayons les principaux passages :

EXPOSÉ DU REICHSMINISTER : DR GOEBBELS

Le Dr Goebbels a traité, dans un discours assez important, des questions de base de la collaboration européenne dans le domaine du film. Les problèmes qui se font jour dans l'évolution européenne actuelle, ne trouvent pas une solution aisée. Dans le combat que le destin a imposé à l'Allemagne, il n'y va pas seulement de l'avenir du peuple allemand, mais les questions du continent européen y trouvent maintenant leur décision. Jusqu'à ce jour, l'Europe a fait figure, en regard d'autres continents, d'un ensemble d'atomes; c'est pourquoi son évolution a subi, par rapport à d'autres parties du monde, un retard important. Tant que un grand nombre de petits et de très petits états se sont concurrencés et se sont rendus la vie particulièrement difficile, le niveau d'existence a forcément diminué en Europe. Une solution par les moyens révolutionnaires pouvait pointer à l'horizon si, dans la guerre actuelle, la solution de tous ces problèmes n'était pas résolue. Une solution par voie d'arrangement et d'entente n'était plus possible, le passé nous en a démontré l'évidente vérité.

Dans le domaine du Cinéma, nous essaierons, dès maintenant, même pendant la guerre qui doit nous apporter la grande et définitive décision, de trouver la solution d'une petite partie de ces questions. Le film est, sans aucun doute, le moyen le plus efficace pour influencer l'opinion des peuples. Il importe peu de savoir comment chacun d'entre nous a l'intention de prendre position à ce sujet; aucune importance, par exemple, que les uns ou les autres reconnaissent ou ne reconnaissent pas l'im-

portance du film dans sa forme artistique; seuls, l'existence du film même et le fait que chaque jour des millions d'hommes sont touchés par lui, indiquent la nécessité d'ordonner raisonnablement son entrée dans la vie publique. Il n'est pas possible, cependant, qu'un pays puisse diriger le film dans une voie différente de celle adoptée par le pays voisin; du moins dans le cadre du continent européen. Il s'agit d'obtenir, dans ce domaine, une unité de vues.

Dans le cas où semblable unité de vues et d'actions réussira, cela représentera un pas important dans la voie de l'ordre spirituel, car, jusqu'à présent, une pareille unité d'actions concernant le film n'a été réalisée que sur le continent américain.

Le Dr Goebbels exposa ensuite dans quelle situation peu digne se trouvait l'Europe, la partie du monde la plus cultivée, véritable source de culture, rendue, en ce qui concerne l'importation cinématographique, complètement dépendante d'un pays qui lui devait la plus grande partie de sa culture.

La division de l'Europe avait eu pour effet, que d'importantes forces culturelles qui auraient pu s'employer chez nous, se sont rendues au pays disposant de plus grandes possibilités. Si le cinéma européen ne veut pas lutter énergiquement contre cet état de choses, il sera, évidemment, le vassal du cinéma américain.

Il est évident que, maintenant, l'Allemagne a réussi à placer sa production cinématographique sur des bases solides; dans ce domaine, l'Allemagne se trouve dans une situation parfaitement indépendante en ce qui concerne l'importation et l'exportation. L'Allemagne pourrait donc se désintéresser de cette question si elle n'avait pas à cœur de défendre les intérêts européens. Il est incontestable que si dès maintenant, même pendant la guerre, il était possible que les peuples européens s'accordent à adopter dans ce domaine des idées communes, cela représenterait un grand progrès. Ce serait également un signe que les peuples commencent de plus en plus à penser européen. Il ne serait pas à dédaigner que la collaboration européenne trouve ici un commencement dans le meilleur sens du mot.

Dans cet esprit européen, le Congrès de la Chambre Internationale du Film a commencé d'une façon très heureuse ses travaux, en nommant comme nouveau Président : le Comte Volpi di Misurata, un nom très estimé dans le monde entier. Si l'I.F.K. a fixé son siège à Berlin, le Dr Goebbels peut donner l'assurance que les affaires seront menées d'une façon aussi objective et juste que possible. Peut-être que les représentants des peuples s'inspireront de l'exemple de collaboration européenne donné par le cinéma.

Le Dr Goebbels donna ensuite connaissance du projet d'un grand Congrès cinématographique, qui, après la guerre, fournirait l'occasion d'une démonstration formidable de la grandeur et de l'importance de la culture européenne. Alors, chaque Européen cultivé trouvera insupportable cette situation qui appartient au passé pendant lequel les Etats-Unis pouvaient se permettre de froisser les susceptibilités de petits Etats européens, parce que, malgré sa large et profonde culture, le continent européen dépendait complètement de l'importance cinématographique américaine.



Paula Wessely, l'héroïne de *Toute une Vie*, nous revient dans *Miroir de la Vie*, projeté au « Biarritz » et au « Français ».
(Photo Tobis)

L'Allemagne n'a aucunement l'intention d'empêcher l'activité cinématographique des petits pays; elle-même mettra son amour-propre, non pas dans le nombre des films produits, mais dans la qualité des films réalisés. A ses côtés, il restera un champ d'activité suffisant pour les autres peuples européens. Il existe, à l'heure actuelle, toutes les possibilités pour une collaboration européenne fructueuse. De la Chambre Internationale du Film, il sortira une organisation forte qui, dans un domaine apparemment tout d'abord peu important, réussira à aplanir le chemin pour une collaboration moderne entre les peuples de l'Europe.

**EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
DE LA REICHSFILMKAMMER
ET VICE-PRÉSIDENT DE L'I. F. K. :**
PROFESSEUR CARL FROELICH

« Au nom de la Reichsfilmkammer, j'ai l'honneur de saluer cordialement les délégués de Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, Hollande, Italie, Croatie, Norvège, Bohême et Moravie, Roumanie, Suède, Suisse, Slovaquie, Espagne, Turquie, Hongrie, de même que les représentants du Parti et du Gouvernement, de même que les professionnels de notre métier et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à ce Congrès.

Je constate avec plaisir que tous les pays pressentis ont répondu à l'invitation de la Reichsfilmkammer. Ceci m'autorise à dire que comme le cinéma allemand, les industries cinématographiques des autres pays ont pensé que le moment était venu de prendre un contact amical avec les représentants des autres pays du continent pour examiner les problèmes qui nous préoccupent.

Grâce à la présence de représentants avertis de tous les pays européens, il s'est constitué une assemblée dont la compétence lui octroie le droit de donner à la Chambre Internationale du Film une forme nouvelle.

En tant que Président de la Reichsfilmkammer et aussi en tant que professionnel artistique du film, je vous souhaite un grand

succès dans vos travaux. Je le fais également au nom du Reichsminister D' Goebbels.

Ayez la certitude que les résultats de vos travaux créeront des relations plus étroites dans le domaine cinématographique; ils contribueront, en outre, à la construction de la nouvelle Europe en même temps qu'ils permettront une compréhension meilleure entre les peuples; car le cinéma n'est-il pas le meilleur moyen d'influencer et d'éduquer les humains?

L'expérience m'a appris qu'il ne sert à rien de faire du film pour le soi-disant goût international; les sentiments du cœur humain sont partout les mêmes et trouvent partout la même compréhension. Savoir saisir ces sentiments et savoir les traduire avec conviction est le devoir de tout bon film; alors nous nous trouverons automatiquement sur le plan international.

Cependant, il ne s'agit pas seulement de produire des films dans les différents pays, mais il s'agit aussi de jeter des ponts afin de communiquer les uns aux autres nos richesses artistiques. Dans tous les domaines du travail cinématographique, il s'agit de créer une collaboration étroite. Aux côtés d'un échange des œuvres cinématographiques, il faut créer un échange actif des idées et innovations artistiques et techniques. Il faut jeter les bases à la création d'un organisme économique raisonnable afin de permettre la réalisation de films de qualité toujours meilleure.

Vous voyez, Messieurs, l'importance de votre devoir. Je suis persuadé que si nous agissons avec bonne volonté et intelligence, le succès ne fera pas défaut ».

**EXPOSÉ DU VICE-PRÉSIDENT
DE LA REICHSFILMKAMMER
ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'I. F. K. :**
M. MELZER

« Certains d'entre vous se sont probablement étonnés de voir qu'à pareille époque nous avons pris l'initiative de ressusciter un organisme international d'importance. C'est pourquoi je désire exposer les raisons qui, malgré les difficultés d'ordre technique ou idéologique, ont motivé cette nouvelle phase de la collaboration internationale sur le terrain cinématographique. Votre présence me confirme que vous êtes tous venus avec la conviction que le moment actuel était particulièrement propice pour la reprise de la collaboration internationale.

Nous savons tous que, dans l'espace européen, la vie des Nations s'achemine vers un ordre nouveau, non seulement du point de vue politique et économique, mais aussi du point de vue culturel.

La grande explication à laquelle nous prenons tous part, a pour origine l'évolution idéologique d'où sortira pour tous ceux qui vivent dans l'espace européen, une nouvelle conception de la vie.

Cette nouvelle conception de la vie qui, en fin de compte doit servir le bien-être général en élevant à la fois le niveau matériel et culturel, doit nous permettre de nous retrouver les uns les autres. Que cela se produise tôt ou tard n'influera aucunement sur l'évolution obligatoire dans laquelle nous nous trouvons. C'est pourquoi je suis convaincu que cette réunion, qui inaugure la collaboration des Nations dans le domaine cinématographique, ne pourra que hâter la compréhension réciproque et encourager des actes favorables à l'intérêt général.

Avant d'exposer les raisons matérielles qui ont milité en faveur de la reprise de l'activité de l'I.F.K. et de résumer vos de-

voirs futurs, je vais vous faire l'histoire de l'I.F.K. :

Au printemps de 1935, l'Allemagne avait convié les représentants du monde cinématographique à un Congrès international du film à Berlin. Ce Congrès était une magnifique manifestation pour la collaboration raisonnable et pacifique. D'une façon spontanée, les délégués se prononcèrent alors pour la création d'une Chambre internationale du film. Après quelques succès d'ordre pratique — suppression des films tendancieux, communication de statistiques, publication d'un journal, recommandation de vœux d'ordre technique, économique et éducatif — il s'avéra de plus en plus que cet organisme international ne pouvait échapper aux influences des évolutions politiques et idéologiques. C'est ainsi que l'activité de l'I.F.K. se ralentit de jour en jour, ce qui n'empêcha pas les personnalités dirigeantes de maintenir des relations amicales et d'échanger leurs idées. Au cours du Congrès cinématographique qui eut lieu à Paris en 1937, l'idée de la collaboration internationale se manifesta pour la dernière fois, ce qui n'empêcha pas l'I.F.K. de tomber en léthargie; finalement la guerre supprima toute son activité.

Des raisons matérielles importantes ont plaidé pour la reprise d'une nouvelle activité de l'I.F.K., embrassant tous les organes et tous les membres.

Les nations cultivées reconnaissent de plus en plus l'importance du film en tant que facteur éducatif d'un peuple, influençant le niveau spirituel et les mœurs d'un peuple. Des exemples pratiques ont montré combien le cinéma participe à la décadence d'un peuple. C'est dans les produits cinématographiques que le monde entier a pu entrevoir la décadence politique et culturelle de ces pays.

Les dirigeants politiques de tous les pays ont le devoir de savoir reconnaître les influences exercées par le cinéma et de savoir en tirer les conséquences.

Avec la guerre, le cinéma est entré dans une nouvelle phase de son évolution spirituelle, c'est-à-dire en ce qui concerne les sujets de films.

(suite page 35)

CINÉMA FORMAT RÉDUIT

Transformation obligatoire

17 m/m 5 en 16 m/m

RÉALISATION IMMÉDIATE

LA PLUS ÉCONOMIQUE

LA PLUS ROBUSTE

LA PLUS SIMPLE

*Sécurité absolue pour le film
par adjonction d'un lecteur
tournant — Amélioration
notable de la lecture.*

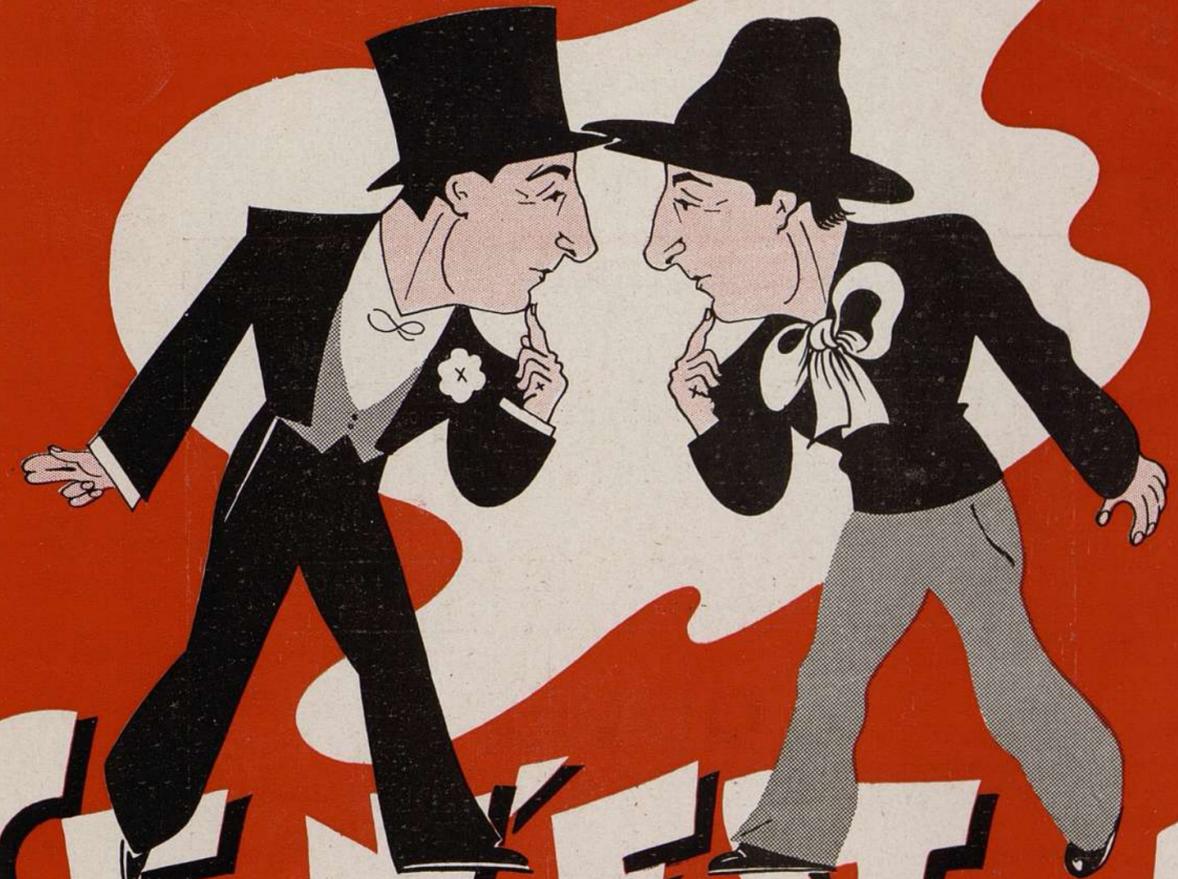
ELECTROTECHNIQUE MODERNE

69, Boul. Gouvion St-Cyr, PARIS

Tel. : GALVANI 80-07

ECLAIR JOURNAL
présente

VICTOR BOUCHER et JEAN TISSIER
avec
MICHELE ALFA
et
GINETTE LECLERC
dans



**CE N'EST
PAS MOI !**

Un film de
JACQUES DE BARONCELLI
Adaptation et dialogues
*d'***YVES MIRANDE**
Une production
ECLAIR JOURNAL



ECLAIR JOURNAL
9 rue de Lincoln
Balzac 58-95



*Une adresse qui
Bientôt
vous sera familière*

SCALERA FILM

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 100.000 fr.

**3, Rue Godot-de-Mauroy
PARIS-9^e**

R. C. 278.892 B

Téléphone: OPÉRA 08-20 et 19-00
Adresse Télégraphique: SCALERAFILM-PARIS

OUVRE

SON AGENCE FRANÇAISE DE DISTRIBUTION

LES PLUS GRANDES VEETTES
LES MEILLEURS FILMS DE LA
PRODUCTION ITALIENNE DONT
LA LISTE SERA PUBLIÉE BIENTOT

CORRESPONDANT A ROME
SCALERA FILM

Société Anonyme
CIRCONVALLAZIONE APPIA

STUDIOS A ROME
POURVUS DE LA TECHNIQUE
LA PLUS MODERNE

Nos "DALLES MAROC" aggloméré de laine de laitier et bourre d'amiante sont **incombustibles et imputrescibles.**

Agréées par le Règlement de Sécurité.

Dimensions : 0^m50 × 0^m50.

Épaisseurs :	20 ^m /m	—	3 kg 600	au m ²	} caractères non remplis
	—	30 ^m /m	—	5 kg 400	
	—	40 ^m /m	—	7 kg 100	

Leur pouvoir d'absorption sonore est très élevé, particulièrement recherché aux basses fréquences, ce qui permet de réduire le traitement acoustique au minimum.

Pose facile — Enduire une face de la dalle de ciment-colle spécial et appliquer au mur.

Décoration — La dalle est gris clair et peut être décorée par peinture à l'eau (30 % maximum de charge) et projetée au pistolet.

Elles peuvent être posées jointivement, en coupe de pierres, etc., et pour obtenir un plus bel effet décoratif, des baguettes d'encadrement peuvent être prévues dans le sens horizontal ou vertical, selon que l'on désire donner de la longueur ou de la hauteur à la salle ou en croisillons. Les baguettes seront peintes d'un ton plus vif que les dalles.

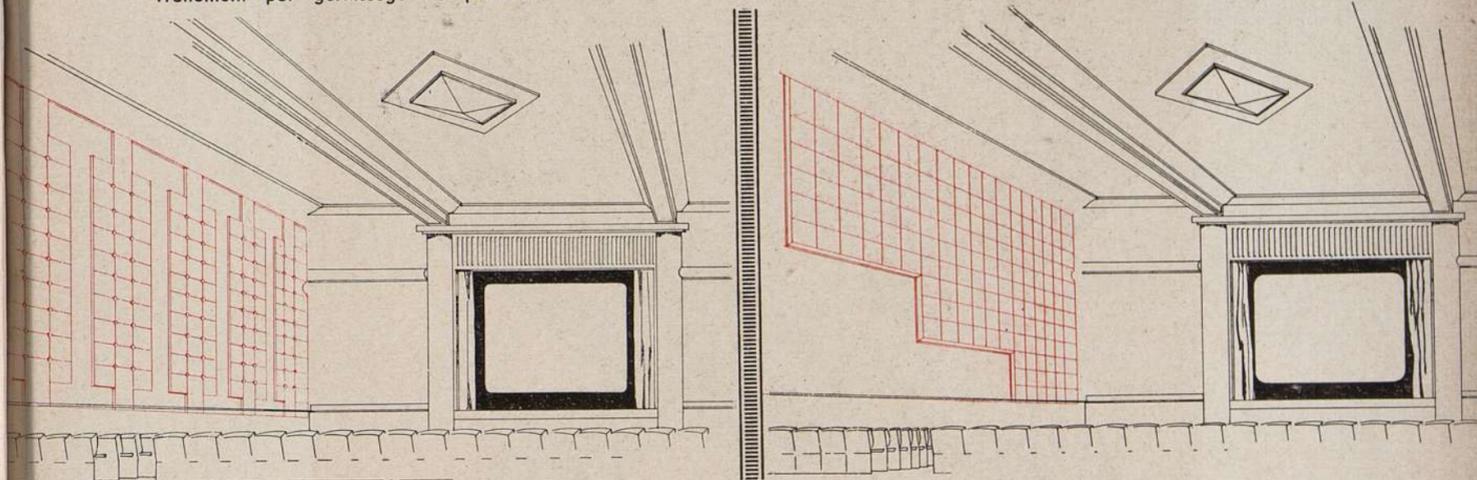
Baguettes couvre-joints : 0,018 de large sur 0,09 d'épaisseur - Moulures d'encadrement : 0,05 × 0,03.

Les effets décoratifs peuvent varier suivant étude acoustique et architecture de la salle.

EXEMPLES :

Traitement par garnissage de panneaux

Traitement partiel d'une salle dont l'avant devait être amorti



CLIENTS DE LA ZONE NON OCCUPÉE !

Faites-nous parvenir carte commerciale en indiquant :

Longueur, largeur et hauteur de la salle.

Nombre de places, qualité des fauteuils, balcon et orchestre.

Nous vous dirons en réponse la quantité de Dalles nécessaires et endroits où poser.

Expédition immédiate

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000 FRANCS
R. C. Seine 742 735

.....
Installation Générale de salles
Insonorisation - Écrans
Tentures - Tapis - Fauteuils
.....

Dépt. ACOUSTIQUE

9, Rue Frédéric-Bastiat, PARIS (8^e)
ÉLYSÉES 61-19

.....
Vente Exclusive des Tissus Cinémas
"AMIANTE DE CONDÉ"
de la S. A. F. du **FERODO**
.....

PLUS DE 500 SALLES TRAITÉES



Anny Ondra
DANS

SOIR DE CARNAVAL

et prochainement...

FERNANDEL

dans sa dernière
production

"UNE VIE DE CHIEN"

(Suite de la page 30.)

Dans tous les pays, le nombre des spectateurs s'est considérablement accru. Les exigences de ce public sont multiples et d'ordre divers : instruire, éduquer, distraire, amuser. Cependant, on ne peut méconnaître qu'à l'heure actuelle, le problème de la sincérité et de la vérité dans chaque œuvre cinématographique se pose avec acuité. Ce problème a, d'ailleurs, été soulevé depuis fort longtemps par des artistes et des hommes politiques conscients de leurs responsabilités.

A l'avenir, les artistes et les commerçants du film seront obligés davantage encore de tenir compte de cette exigence, normale d'ailleurs, de respecter la vérité dans les œuvres cinématographiques.

Les futurs spectateurs demandent que le film épouse une forme nouvelle, conforme à la grandeur des temps présents.

De nombreux artistes inspirés par les événements de cette guerre, ouvriront à l'art cinématographique des voies nouvelles.

LE CINÉMA ÉDUCATEUR DE LA JEUNESSE

Pour l'éducation de la jeunesse, la formation professionnelle, les directives de l'hygiène, l'enseignement à l'école, bref, dans tous les domaines de la vie, le cinéma a pris une importance de plus en plus grande. Partout, le cinéma est utilisé comme instrument d'éducation rationnelle de la jeunesse et des adultes. Le film documentaire et de culture transmet aujourd'hui d'une façon claire, pratique, visuelle, la connaissance de tout ce qui importe pour la conduite de la vie et la profession de chaque individu. Tout ce bagage intellectuel et pratique que le film dispense avec facilité, n'a pu être acquis par les livres et l'expérience que grâce à des sacrifices sensibles.

De jour en jour, le cinéma pénètre jusque dans les plus petits villages dépourvus de salle de cinéma et permet à l'ensemble de la population de participer d'une façon vivante aux événements.

En prévoyant le développement du Cinéma, il sera aisé de le diriger et de veiller à ses progrès continus; il sera également possible d'éviter un recul éventuel et nuisible du nombre des spectateurs.

Par des films de qualité toujours meilleure, par un choix plus riche des films présentés, par une formule méthodique des films d'éducation, par une amélioration des salles de cinéma, il sera possible de satisfaire aux désirs justifiés d'un public qui, de la sorte, restera toujours amateur de cinéma.

CONTRE L'INFLATION CINÉMATOGRAPHIQUE

Des raisons d'ordre économique exigent la reprise de l'activité de l'I.F.K.

On sait que le film dépend, dans une grande mesure, de facteurs économiques. Les industries cinématographiques déséquilibrées comme il en existe encore un grand nombre, sont une source de discussions et de divergences infructueuses. Elles représentent, en même temps, une charge des économies nationales et empêchent les relations normales avec d'autres pays. C'est pourquoi les industries cinématographiques nationales doivent être basées sur des méthodes permettant de donner à tous les intéressés, une part équitable. Les réformes profondes qui, depuis des années, demandent une solution, sont entreprises par tous les pays. Ces réformes doivent, maintenant, être exécutées.

Le gaspillage des films — il existait des pays dans lesquels on consommait annuellement de 600 à 700 films, provenant uniquement de l'importation — doit cesser, et cela, dans le but d'éviter une inflation économique et aussi dans le but de permettre la mise en valeur de richesses culturelles. Ce gaspillage a des répercussions dangereuses sur le niveau des films, car la consommation d'un nombre de films anormale et non réglé, excite les éléments de spéculation de la dite production internationale, à réaliser des films à la chaîne, qui, obligatoirement, décevront le public. Dans les relations entre les industries cinématographiques nationales, l'échange des films constitue la base matérielle. A cet échange, il s'agit de donner une nouvelle forme et une nouvelle teneur. Dans l'échange des films à côté de considérations d'ordre économique et financier, il faut tenir compte de points de vue culturels et artistiques. Il ne faut pas croire que cette considération réclame la réalisation de films internationaux. Une production doit être nationale, car, seul, le caractère national d'un film, rend cette œuvre forte et intéressante.

CRÉATION ET MAINTIEN D'UNE TRADITION PROFESSIONNELLE

Dans la vie de chaque peuple, le cinéma est maintenant considéré comme un instrument puissant, jouant un rôle très important. Les hommes influents des industries cinématographique ne bénéficient pas toujours d'une estime correspondant à l'importance du rôle que le cinéma joue à l'heure actuelle dans la vie économique et culturelle des peuples. Le métier cinématographique de tout pays, doit avoir le souci de créer et de maintenir une tradition professionnelle du film, et de former des hommes conscients de leurs responsabilités et non pas des spéculateurs d'ordre politique, spirituel ou commercial. L'I.F.K. s'emploiera à ce qu'aucun organisme d'Etat ne puisse considérer le cinéma comme une affaire accessoire ou subordonnée; l'I.F.K. s'emploiera à ce que le cinéma soit considéré l'égal des autres professions d'éducation et de culture. Des manifestations internationales organisées avec régularité, mettant en valeur les différentes branches de l'industrie et de l'art cinématographiques, contribueront à ce que tous les artisans du film, soit artistes ou commerçants, puissent s'attirer l'estime de l'opinion publique.

LES PREMIERS DEVOIRS

Les points de vue de base, revendiqués par l'I.F.K., exigent l'étude et la solution immédiate de nombreux problèmes urgents dont nous mentionnerons ci-dessous, un nombre restreint :

Dans le domaine commercial :

- Réglementation des marchés cinématographiques et assurer les besoins des salles.
- Répartition équitable des recettes entre les producteurs et les directeurs de salles dans tous les pays, de même qu'entre les acheteurs et les vendeurs de films.
- Eviter l'inflation des films; diriger les besoins en supprimant le double programme.
- Réglementation des prix d'entrées.
- Création de statistiques économiques et de culture. Lutte contre les impôts abusifs sur les spectacles.

Dans le domaine technique :

- Standardisation de l'appareillage technique (prise de vues, laboratoires et projection).



La délicieuse Marika Röck est la vedette de *Fille d'Eve* qui sort le 1^{er} septembre en exclusivité au « Normandie ».
(Photo A.C.E.)

— Encourager le développement technique du film en couleurs, de la télévision et du film petit format.

Location :

- Publicité plus intensive pour accroître le nombre de spectateurs.
- Liaison plus étroite avec la presse quotidienne et corporative et la T. S. F.

Sur le terrain politique :

- Empêcher la réalisation et la projection de films contraires à l'esprit de la nouvelle Europe ou blessant les sentiments nationaux des pays adhérents à l'I.F.K.
- Exclusion des éléments ou des méthodes indésirables sur le terrain politique.

Dans le domaine juridique et pratique :

- Rédaction, étude et révision des statuts cinématographiques en vigueur dans les pays adhérents à l'I.F.K.
- Stimuler la création d'organisations cinématographiques centrales et nationales facilitant la direction d'une industrie.
- Confrontation des points de vues nationaux sur la question des droits d'auteurs.

Les éléments les plus importants de chaque pays doivent être représentés à l'I.F.K. L'I.F.K. doit être dotée d'une organisation pouvant joindre les avantages d'une administration centrale moderne, sans bureaucratie avec celles d'organismes professionnels décentralisés.

Le cinéma est une affaire forçant l'optimisme et la fantaisie.

Le cinéma est un précurseur continu; il apporte constamment des idées nouvelles. Il est donc compréhensible que les gens de cinéma voient très loin vers l'avenir. En pleine guerre, au milieu d'événements décisifs, nous avons jeté les bases de la collaboration grâce à laquelle le cinéma se développera librement et fortement dans les pays européens et même au delà.

LES NOUVEAUX FILMS

Mademoiselle

Comédie sentimentale (A)
(parlée en allemand)
(sortira doublée)
avec **Ilse Werner**

A.C.E. 87 min.

Origine : Allemande.
Production : Ufa.
Réalisation : **Erich Waschneck**.
Auteur : Scénario de **W. von Hollander**, d'après des sujets des romans de **Paul Enderling**.

Interprètes : **Ilse Werner** (Mademoiselle), **Mady Rahl** (Théa), **Hans Leibelt** (Hermann Schilling), **Erik Frey** (Dr Richard Rauh), **Annemarie Holtz** (Anna Schilling), **Karl Schönböck** (Fred Möller), **Egon Müller-Franken** (Kurt), **Roma Bahn** (Tante Laure), **Doris Krüger** (La Femme de Chambre).

Sortie en exclusivité : Paris, le 30 juillet 41 au Colisée.

Très beau film qui vaut autant par ses qualités cinématographiques que par son intéressant sujet et son excellente interprétation. La nouvelle vedette de la Ufa, **Ilse Werner**, déjà remarquée dans **Eveil et Bal Masqué**, domine tout le film de sa personnalité : jeune et jolie, jouant avec intelligence et finesse, cette actrice sera rapidement populaire auprès du public français.

Le sujet de **Mademoiselle** comporte une intéressante leçon de morale sociale : on y voit les préjugés, l'orgueil et l'égoïsme de bourgeois étroits obligés de céder finalement devant la droiture et la netteté de conscience d'une jeune fille placée chez eux comme gouvernante. Le film est humain et près de la vie.

Anne-Marie Tessner, une jeune fille de 18 ans, est engagée par le riche industriel Schilling. Les fonctions d'Anne-Marie, que tout le monde appelle « Mademoiselle », sont délicates et multiples : gouvernante de la petite Erika, et également femme de chambre.

La famille Schilling est fort désordonnée : la fille Théa et le Père ont des intrigues sentimentales, la mère est une bavardière frivole. Seul, le fils Kurt, qui rentre du Service du Travail, est l'élément sain.

L'ingénieur Rauh revient d'une mission en Amérique du Sud : en dépit de sa valeur, M. Schilling élude ses demandes justifiées de révision de son contrat... Il met dans son jeu la belle et orgueilleuse Théa pour « l'amuser ». Anne-Marie, bien qu'elle cherche à s'effacer entièrement dans son service de « Mademoiselle », attire l'attention de Kurt et de Rauh. Mais

Premier Rendez-vous

Comédie sentimentale (G)
avec **Danielle Darrieux**

A. C. E.

1 h. 45

Origine : Française.
Prod. : Continental Films.
Réalisation : **Henri Decoin**.
Auteur : Scénario original de **Henri Decoin**.
Adaptation et dialogues : **Michel Duran**.
Chef-opér. : **Robert Lefebvre**.
Décors : **Jean Périer**.
Musique : **René Sylviano** (avec paroles de **Louis Poterat**).

Interprètes : **Danielle Darrieux** (Micheline), **Jacqueline Desmarest** (Henriette), **Rosine Luguet** (Angèle), **Gabrielle Dorziat** (La Directrice), **Suzanne Dehelly** (Christophine), **Elisa Ruis** (Marie), **Fernand Ledoux** (Nicolas Rougement), **Louis Jourdan** (Pierre), **Jean Tissier** (Rollan), **Georges Mauloy** (Le Directeur), **Georges Marchal** (de Vaugelas), **Daniel Gelin** (Chauveau-Laplace), **Jean Parédès** (de la Bussière).

Studios : Paris-Studios-Cinéma.
Enregistrement : **W. E.**
Sortie en exclusivité : Paris, le 14 août 41 au Normandie.

Premier Rendez-vous, qui marque à la fois la première projection d'une production de la Société Continental Films et celle d'un film tourné dans les studios parisiens depuis l'armistice, s'annonce comme un très grand succès d'exploitation.

On trouve, en effet, dans **Premier Rendez-vous**, film de fraîcheur et de jeunesse, tous les éléments susceptibles de plaire : d'abord une remarquable interprétation avec, en tête, **Danielle Darrieux**, la plus grande vedette et la plus populaire du cinéma français; le sujet, original et charmant, qui nous conte l'aventure touchante et jolie d'une jeune fille échappée d'un orphelinat; la musique de **René Sylviano**, dont la chanson, du même titre que le film, sera l'air en vogue de la saison; enfin, la réalisation de **Henri Decoin** qui, dans des cadres variés et souvent somptueux allant d'un modeste orphelinat à un collège ultra-moderne de garçons, déroule des scènes tour à tour

Théa, qui mise sur les capacités et la réussite future de Rauh, engage le combat. « Mademoiselle » est accusée d'être la maîtresse de Kurt et d'avoir dérobé un bijou.

Anne-Marie obtient justification de ces deux accusations, mais elle décide de s'en aller. C'est au bras de Rauh qu'elle quitte cette maison, avec ce compagnon fort et fidèle qui la conduira vers le bonheur.

sentimentales, comiques, dramatiques, mais toujours attachantes.

Danielle Darrieux était l'interprète rêvée pour incarner la jeune orpheline qui correspond clandestinement avec un inconnu. Celui-ci, respectable professeur de littérature, c'est le fin et délicieux comédien **Fernand Ledoux**. Un excellent jeune premier, **Louis Jourdan**, fait ses débuts dans ce film; il est sportif, sympathique et à l'âge de son rôle. Citons encore **Jean Tissier** dans un rôle pittoresque de professeur de mathématiques et **Suzanne Dehelly**, inénarrable dans celui d'une surveillante de Porphelinat.

Micheline, une jeune fille à l'âme candide, coule des jours sans joie dans un orphelinat. Elle est parvenue, par la voie des petites annonces d'un journal, à correspondre avec un inconnu, qu'elle croit beau comme un dieu. Un jour, elle s'échappe de l'orphelinat et se rend au rendez-vous que lui a donné l'inconnu.

Surprise : elle trouve un vieux Monsieur. Celui-ci, devant tant de beauté et d'innocence, se trouble et ment : il lui explique que ce n'est pas lui qui a écrit les lettres mais son neveu Pierre momentanément absent de Paris et qu'il vient excuser.

Le vieux Monsieur propose à Micheline de la reconduire chez elle : la jeune fille perd alors contenance et avoue la vérité. **Nicolas Rougement**, c'est le nom de l'inconnu, l'emène alors dans sa propre maison, un petit pavillon en banlieue. Et le lendemain, quand Micheline s'éveille, après une nuit reposante, seule dans une chambre coquette, elle apprend que **Nicolas** est Professeur de Littérature au collège Napoléon et que Pierre est le meilleur élève de l'institution. Le pavillon fait partie du Collège...

Quelques jours passent et voici Pierre qui surgit à l'improviste. **Nicolas** est obligé de tout lui avouer. Les deux jeunes gens tombent amoureux, mais l'orphelinat recherche Micheline et la police la retrouve chez **Nicolas**.

Mais les camarades de Pierre au courant des détails de l'aventure, font une collecte pour sauver la jeune fille en payant à l'Assistance Publique, le montant des frais engagés afin que Micheline retrouve la liberté.

Nicolas l'adoptera tandis que les deux jeunes gens se fiancent.

Histoires Viennoises

Comédie (G)
(doublée en français)
avec

Paul Hörbiger, **Hans Moser**, **Olly Holzmann**, **Marthe Harell**
A.C.E. 85 min.

Origine : Allemande.
Production : Styria Film-Wien
Film de la Terra.
Réalisation : **Geza von Bolvary**.
Auteur : Scénario de **Ernest Marischka**, d'après un sujet original de **H. C. Kernmayr** et **Harald Bratt**.

Interprètes : **Marthe Harell** (Christine Lechner), **Olly Holzmann** (Mizzi), **Hans Moser** (Joseph), **Paul Hörbiger** (Ferdinand), **Siegfried Breuer** (Egon de Brelowsky), **Oskar Sima** (Stangelberger).
Sortie en exclusivité : Paris, 12 août 41 au Lord-Byron.

Agréable comédie viennoise, sentimentale et pleine d'esprit, très bien jouée par le trio **Hörbiger**, **Hans Moser**, **Marthe Harell**. L'action se passe dans un grand café de Vienne vers 1905; les divers types de clients, très attachés à leurs petites manies, choyés par les garçons et par la patronne du café, évoquent de façon très amusante et avec finesse, les habitudes aimables, douces, pleines de charme et de gentillesse, si caractéristiques de la population viennoise. Certains passages de ce film sont du meilleur comique.

Christine, patronne du grand café du Voyeur (en raison d'une statue proche de la porte, qui considère l'animation de la rue), est une veuve joyeuse et fort agréable; un de ses garçons, **Ferdinand**, songe à l'épouser. Elle accepte ses hommages sans dire ni oui, ni non; mais elle est beaucoup plus sensible à la courtoisie un peu hautaine d'un fétard élégant et assez suspect, **Egon von Brelowsky**. **Ferdinand** reçoit à Vienne sa nièce **Mizzi**; Christine croit que c'est une petite amie. Furieuse, elle se tourne avec plus d'empressement encore vers **Brelowsky**. Celui-ci, qui a rencontré **Mizzi**, la courtise de fort près et l'emène souper en cabinet particulier où **Ferdinand** survient à temps pour la tirer d'affaires. Cependant, **Brelowsky**, endetté et acculé, s'empare des bijoux de sa tante, la douairière de **Redwitz**. Il est bientôt convaincu et arrêté. Christine a congédié **Ferdinand**, qui a ouvert un café luxueux porte à porte; voyant ses anciens clients désertir sa maison, elle vient visiter le nouvel établissement, et tout s'achève par un double mariage : celui de Christine avec **Ferdinand** et de **Mizzi** avec un jeune compositeur de valse.

C'est ainsi que **Première**, film Discina avec **Zarah Leander**, réalisa près de 100.000 francs en une semaine à l'Olympia; d'autre part, une comédie de l'A.C.E. : **Voyage de Noces à trois** fit plus de 125.000 francs en une seule semaine, en plein mois d'août. Il s'agit là d'un record jamais atteint au cours des étés précédents.

Au cours de cette dernière quinzaine, trois films nouveaux ont été présentés au public français. A l'Olympia : **Une Femme comme toi**. A l'Olympia : un film français : **Les Surprises de la Radio** avec une pléiade de chansonniers et un grand film musical de chez Tobis : **Musique de Rêve** qui obtint un très gros succès.

Un miroir de qualité s'achète chez

C.I.P.L.A.
101, RUE DE PRONY
PARIS (17^e)
TÉL. CARNOT 60-36
MÉTRO-AUTOBUS PÉREIRE

L'EXPLOITATION

BORDEAUX

Projets pour la Saison 1941-42

Bordeaux. — M. Coulon, directeur de l'« Apollo », nous quitte pour regagner le siège de la Société des Cinémas de l'Est à Paris, où l'attend un poste de confiance. Son départ de Bordeaux sera unanimement regretté. Il est remplacé à la direction de cette salle par M. Danblanc qui arrive de Lyon où il dirigeait le « Pathé-Palace ». M. Danblanc est sympathiquement connu dans le milieu du cinéma de la région de Bordeaux où il dirigeait, il y a huit ans, le « Fémina-Pathé ». Nous sommes heureux de le revoir parmi nous et lui souhaitons la bienvenue.

La direction de l'« Apollo » n'est pas encore en mesure de nous communiquer son programme pour la saison 1941-42, mais, d'ores et déjà, il nous est permis de dire que cet établissement programmera au cours de la saison une importante sélection de films français et allemands. Comme films annoncés pour sortir prochainement nous notons : **Cora Terry** avec **Marika Röck**; **Bel Ami** et un film français : **Son Oncle de Normandie**.

■ A l'Olympia : M. Besnard, l'accueillant directeur de cette salle, nous annonce une première liste de films français programmés par son établissement. En tête de cette liste, nous relevons : **Volpone**, avec **Harry Baur** et **Louis Jouvet**; **Trois Argentins à Montmartre**; **Diamant noir**, avec **Gaby Morlay** et **Charles Vanel**; **Sixième Etage** et **La Fille du Puisatier**, de **Marcel Pagnol**, avec **Raimu**, film qui est certainement appelé à battre les records de recettes à Bordeaux. En ce qui concerne le music-hall, rien n'est prévu pour l'instant, mais il y a tout lieu de croire que la direction Gaumont reprendra cette formule qui a donné l'année dernière d'excellents résultats.

■ La fin du mois de juillet et la première quinzaine d'août ont enregistré des recettes record dans nos établissements de première vision, favorisés par un temps maussade et pluvieux.

C'est ainsi que **Première**, film Discina avec **Zarah Leander**, réalisa près de 100.000 francs en une semaine à l'Olympia; d'autre part, une comédie de l'A.C.E. : **Voyage de Noces à trois** fit plus de 125.000 francs en une seule semaine, en plein mois d'août. Il s'agit là d'un record jamais atteint au cours des étés précédents.

■ Au cours de cette dernière quinzaine, trois films nouveaux ont été présentés au public français. A l'Olympia : **Une Femme comme toi**. A l'Olympia : un film français : **Les Surprises de la Radio** avec une pléiade de chansonniers et un grand film musical de chez Tobis : **Musique de Rêve** qui obtint un très gros succès.

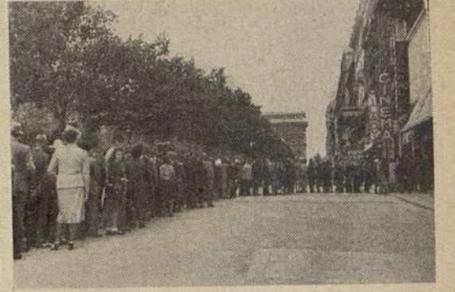
Inaugurant une nouvelle formule d'exploitation en exclusivité, la première production de Continental-Films, projetée à Paris, « Premier rendez-vous » a battu tous les records au « Normandie »

750.000 francs de recettes la 1^{re} semaine.

Ce film va continuer son exclusivité à l'Olympia et au Moulin Rouge



Le jeudi 14 août, deux heures avant l'ouverture du « Normandie ». Les grilles sont encore baissées.



Le 15 août, près de 2.000 personnes attendirent la fin de la première séance pour entrer à leur tour.

(Photos A.C.E.)

C'est le jeudi 14 août, à 8 h. 30 du soir, que la belle salle des Champs-Élysées, le « Normandie », exploité par la Société des Cinémas de l'Est, après quelques semaines de clôture pour transformations et embellissement, a rouvert ses portes en inaugurant la saison cinématographique 1941-42.

Cette réouverture du « Normandie » marquait également un autre événement cinématographique important : la première représentation publique d'un film de la nouvelle production française tournée dans les studios parisiens depuis juin 1940 : il s'agissait de plus de la première production Continental Films présentée en France, **Premier Rendez-vous**, film réalisé par **Henri Decoin** avec **Danielle Darrieux**, et que distribue l'A.C.E.

Nous n'insisterons pas sur le succès obtenu par le remarquable programme cinématographique et scénique présenté au « Normandie ». Disons simplement que pour cette première soirée, à laquelle assistaient les vedettes du film et le réalisateur ainsi que de nombreux artistes, **Danielle Darrieux**, **Henri Decoin**, **Jean Tissier**, **Harry Baur**, **Renée Saint-Cyr**, **Albert Préjean**, etc., etc., la recette s'éleva à 33.696 francs malgré les cinq cents invitations données par Continental Films.

Le programme comprenait en plus des actualités A. C. E. et de **Premier Rendez-**

vous, un très joli spectacle scénique accompagné par l'excellent orchestre de **Lionel Cazaux**.

Les heureuses transformations de la salle du « Normandie » sont à noter : celle-ci est désormais d'un agréable ton rose, rehaussé d'un beau rouge chaud pour la partie inférieure des murs. Le rideau, et l'entourage de la scène ont été également dotés de tons plus chauds.

Un gros effort a été accompli dans le domaine de la reproduction sonore et de la projection : la cabine du « Normandie » a été équipée, sous la direction technique de **Georges Guimbertaud**, d'une installation Western Electric Mirrophonic qui donne un son d'une pureté et d'une finesse sans égal.

Devant cette salle bondée, et bondée de spectateurs payants, qui, pour la première fois, assistaient à une première, à côté des grandes vedettes, **Premier Rendez-vous** se déroula dans l'enthousiasme.

Premier Rendez-vous est un film qui fera partout une retentissante carrière. Les résultats de la première semaine au « Normandie » ont dépassé toutes les prévisions. Sait-on qu'en sept jours, en comptant le premier jeudi où n'eut lieu qu'une seule représentation, les recettes ont totalisé 750.000 francs. Ce chiffre n'avait été atteint à ce jour que par **Blanche Neige** au

« Marignan » avec des places allant jusqu'à 40 francs et avec un spectacle permanent de midi à deux heures du matin.

Le « Normandie » ne donne que trois séances par jour puisque le film passe quatre fois mais les attractions seulement trois fois. Les places sont de 20, 25 et 30 francs. La recette la plus haute a été obtenue le dimanche 17 août avec 133.784 francs en une seule journée.

En sept jours, 32.000 spectateurs sont entrés au « Normandie ». Jamais une salle d'exclusivité de Paris n'avait connu telle affluence. Et le Normandie a moins de 1.700 places.

Il convient également de signaler le remarquable lancement publicitaire effectué par l'A.C.E. pour la sortie de *Premier Rendez-vous*. Plus d'une semaine avant la première représentation, tous les murs de Paris, y compris ceux du Métro, étaient couverts d'affiches avec le portrait de Danielle Darrieux. De plus, des kiosques à journaux furent « habillés » pour la circonstance d'une façon fort heureuse. Un lancement dans la Presse accompagna ce plan bien compris de publicité.

D'autre part, la sortie en exclusivité de *Premier Rendez-vous* au « Normandie » marque le début d'un nouveau système de présentation des grands films français et allemands dans les salles d'exclusivité de la Société des Cinémas de l'Est.

Chaque grand film de l'A.C.E. et de Tobis, qu'il s'agisse de productions françaises de Continental Films ou de productions allemandes, sera projeté en exclusivité à Paris pendant six semaines de suite : deux semaines au « Normandie », suivies de deux semaines à l'« Olympia », également suivies de deux semaines au « Moulin-Rouge ».

Les changements de programme auront lieu le 1^{er} et le 16 de chaque mois. Ainsi, après une quinzaine au « Normandie », l'exclusivité de *Premier Rendez-vous* se poursuivra du 1^{er} au 15 septembre à l'« Olympia » et du 16 au 30 septembre au « Moulin-Rouge ».

Le 1^{er} septembre aura lieu au « Normandie », la première du nouveau film de Marika Röck, *Fille d'Eve* (A.C.E.) qui sera suivi le 16 septembre d'un second film français de Continental Films : *Le Dernier des Six*, comédie policière réalisée par Georges Lacombe avec Pierre Fresnay et Michèle Alfa (A.C.E.).

En octobre, le « Normandie » donnera *L'Assassinat du Père Noël*, production Continental Films, réalisée par Christian-Jaque avec Harry Baur (Tobis).

La Société CINÉ-SIÈGES informe MM. les Directeurs de Salles, qu'elle est à leur disposition pour tous travaux de transformations, d'entretien ou de remise en état de leurs fauteuils.

CINÉ-SIÈGES

45, Rue du Vivier, AUBERVILLIERS

Tél. : FLAndre 01-08

NANCY

Après une bonne saison d'été, la saison cinématographique s'ouvrira le 3 septembre avec « Premier Rendez-vous » au Majestic

Nancy. — La baisse des recettes à Nancy que nous avions signalée dans un précédent article, n'a été que momentanée. La disparition de la vague de chaleur et l'absence de tout autre spectacle que le cinéma a conservé aux salles nancéiennes la presque totalité de la fréquentation d'hiver. De très anciens films ont même fait de très brillantes reprises, tels *Le Mystère de la Chambre jaune* qui a réussi à totaliser en une semaine 20.000 francs à l'« Olympia » et *La Tour de Nesles* qui, en reprise, a fait une recette de 56.752 fr. 50 au « Majestic ». Le dernier film inédit de la saison a été *Cinq Millions en quête d'Héritier* donné au « Pathé ». Cette salle tient le record des films inédits présentés à Nancy au cours de la saison 1940-41.

Signalons que l'« Eden » a fermé ses portes du 1^{er} au 7 août afin de changer les appareils de projection.

Nous apprenons, d'autre part, que le « Casino » se transforme en cinéma. La salle, complètement refaite ouvrira vraisemblablement dans les premiers jours d'octobre.

Victoria

— **Electric**
Fondée en 1928
5, Rue Larrive - PARIS - 8^e
Laborde 15-05
Metro-Villiers

Tout ce qui concerne le matériel et les accessoires cinématographiques

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...
Réparation — Mécanique — Projecteurs

Fournitures Générales Cinématographiques
MATÉRIEL - MÉCANIQUE - RÉPARATION

E. STENGEL

11 et 13, Rue du Faub. Saint-Martin - PARIS (X^e)
Tél. : BOT. 19-26 Métro : Strasbourg-St-Denis

CHARBONS pour tous genres de lanternes
OBJECTIFS - MIROIRS Sphériques et Elliptiques à haut rendement lumineux

LAMPES d'excitation — de projection de secours

cellules photoélectriques PHILIPS, etc...

Lampes pilote, lanternes "Sortie"
CARTONS: Vestiaire, loué, sortie
Rouleaux de papier fond d'affiches

Revendeur officiel des distributeurs de billets "Rotafickets"

EXPLOITANTS EN FORMAT RÉDUIT

VOUS CORRIGEREZ :

1° LA MAUVAISE ACOUSTIQUE DE VOTRE SALLE

sans l'emploi de revêtements insonores onéreux

2° L'ENREGISTREMENT PARFOIS DEFECTUEUX DES FILMS

3° VOUS OBTIENDREZ LA PERFECTION MUSICALE

EN VOUS ÉQUIPANT QUEL QUE SOIT VOTRE PROJECTEUR avec

L'AMPLIFICATEUR A TRIPLE COMPENSATION SONORE

Brevet ELECTROTECHNIQUE

15 WATTS

300 INSTALLATIONS EN PETIT FORMAT ET STANDARD

30 WATTS

CONDITIONS DE REPRISE POUR LE MATÉRIEL REMPLACÉ

PROFITEZ DE NOTRE EXPÉRIENCE

L'ELECTROTECHNIQUE MODERNE, 69, Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, PARIS - GALvani 80-07

Isse
WERNER

La révélation de l'année

dans
Mademoiselle

Triomphe en plein été
ou
COLISÉE



PARIS-SOIR, le 2 août :

Isse Werner est, sans conteste, l'une des plus exquises artistes de ce temps. Elle est aussi l'une des mieux douées et nous prouve à chacune de ses apparitions qu'elle n'entend pas demeurer, comme tant d'autres, « la comédienne d'un seul rôle ». Avec quelle sincérité, quelle intelligence, quelle sobriété d'expression elle nous restitue cette fois le personnage d'une gouvernante, une de celles-là que l'on appelle « Mademoiselle ».

YVES LE MONASTIER.

PARIS-MIDI, le 6 août :

Ce film d'Erich Waschneck, bien photographié et riche en décors soignés, doit beaucoup à son interprète principale Isse Werner, qui, jolie, discrète et efficace, est impérieusement la femme du rôle.

FRANÇOISE HOLBANE.

LE PETIT PARISIEN, le 3 août :

Cette comédie vaut surtout par l'interprétation d'Isse Werner. Mademoiselle consacre

la sensibilité et le charme de ses adorables vingt ans.

Par intérim :
ANDRE ROBERT.

LE MATIN, le 15 août

Sujet touchant et délicat. L'auteur se penche sur la vie de ces jeunes gouvernantes, qu'on appelle Mademoiselle.

Le rôle de Mademoiselle est tenu d'une façon simple et charmante par la ravissante Isse Werner. La mise en scène est nette et respecte la gravité et la simplicité du personnage.

AXELLE.

LE FILM

Très beau film qui vaut autant par ses qualités purement cinématographiques que par son sujet et son interprétation. La nouvelle vedette Isse Werner, déjà remarquée dans *Eveil* et *Bal Masqué*, domine tout le film de sa personnalité jeune et jolie. Cette actrice sera rapidement populaire auprès du public français.

Mademoiselle est un film appelé à un grand succès.

VEDETTES, le 9 août :

Un gentil petit visage tout embruné de mélancolie, une douceur dans le regard qui inspirerait facilement des phrases poétiques, un je ne sais quoi de musical dans son parler, dans sa démarche, dans son silence même : voilà Isse Werner. Elle fait penser à Danielle Darrieux, moins mutine et capricieuse, mais peut-être plus attirante, si cela était possible.

NINO FRANK.

LA GERBE, le 7 août :

Isse Werner, jeune comédienne extraordinairement douée, au visage si pur et candide, exprime les nuances de son rôle sans jamais recourir à l'artifice.

Rien que pour voir jouer Isse Werner, il faut aller voir ce film. Isse Werner, un nom à retenir.

L'ŒUVRE, le 3 août :

Isse Werner est vraiment ravissante. Parmi les étoiles de l'écran,

Isse Werner brille d'un vif éclat. On peut l'admirer sans réserve.

JEAN LAFFRAY.

LE CRI DU PEUPLE, le 3 août :

Isse Werner prête à Mademoiselle son beau visage sérieux et pur qui ne se révèle qu'à la longue, mais révèle invinciblement son charme. Son jeu est d'une délicatesse exquise.

GEORGES CHAMPEAUX.

L'AUTO, le 7 août :

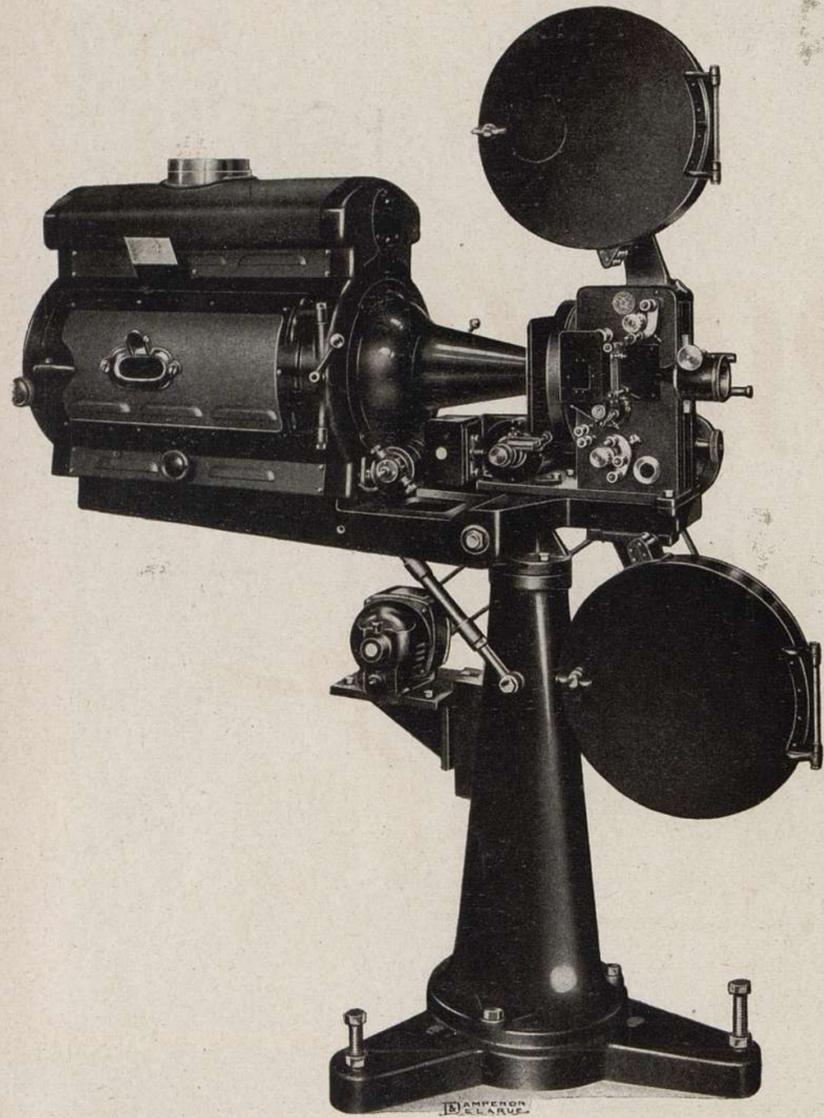
Isse Werner, la plus ravissante des vedettes, s'exprime dans ce rôle plein de douceur avec une sensibilité plus vive que jamais, avec une simplicité étonnante chez une si jeune actrice.

LES NOUVEAUX TEMPS, le 16-8 :

C'est Isse Werner, en qui on se plaît à voir la nouvelle Danielle Darrieux du cinéma allemand, qui tient le rôle de « Mademoiselle ».

NINO FRANK.

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE PRÉCISION



LE PROJECTEUR

MIP XIV

EST SIMPLE •

ROBUSTE •

D'ENTRETIEN NUL •



Stock
de
Pièces Détachées

En vente aux : **Ateliers J. CARPENTIER**
AGENTS GÉNÉRAUX DE LA MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE PRÉCISION

Siège Social et Service Commercial :
3, Rue Lord Byron, **PARIS (8^e)** — Téléphone : BALzac 22-51

Salle de Vision et Magasin de Vente :
72, Avenue Kléber, **PARIS (16^e)** — Téléphone : KLÉber 95-05

Bureau à VICHY (Allier), 16, Rue Chomel — Téléphone : 40-81

LA DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS

ANNONCE LA SORTIE PROCHAINE

DU GRAND FILM DE **LÉON POIRIER**

BRAZZA

ou

l'Épopée du Congo

POUR LA LOCATION DANS LA GRANDE RÉGION PARISIENNE
S'ADRESSER A



DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS

65, RUE GALILÉE, PARIS (VIII^e)

R. C. Seine 270.500 B

Téléphone : ELYSÉES 50-82 et la suite

Après... avoir fait une exclusivité au NORMANDIE et au FRANÇAIS de
15 semaines

Après... avoir été applaudi par plus de
118.000 spectateurs

Après... avoir réalisé une recette de plus de
2.250.000 francs

Après... avoir battu en Juillet tous les records de recettes du cinéma LE FRANÇAIS

Après... avoir obtenu un succès formidable lors de sa sortie à BORDEAUX,
LILLE et LYON

L'EMPREINTE DU DIEU

poursuit sa magnifique carrière
au **CÉSAR** et à **LA ROYALE**
en double exclusivité

DISTRIBUÉ PAR

Lux 26, Rue de la Bienfaisance, PARIS - LABORDE 75-61 et la suite

BRUITTE ET DELEMARE
à LILLE

FERNAND WEILL FILMS
à TOULOUSE

COMPTOIR CENTRAL CINÉMATOGRAPHIQUE
à BORDEAUX

LYON CINÉMA LOCATION
à LYON

GUY MAIA
à MARSEILLE

TABLEAU DE TRAVAIL DES STUDIOS

Films en cours de réalisation

BUTTES-CHAUMONT

Le Pavillon brûle
Réal. : Jacques de Baroncelli.
Prod. : Roland Tual (Synops).
Ici l'on Pêche
Réal. : René Jayet.
Prod. et Distr. : U.F.P.C.
Fièvres
Réal. : Jean Delannoy.
Prod. et Distr. : Films Minerva.

ÉPINAY-ÉCLAIR

Le Mariage de Chiffon
Réal. : Autant-Lara.
Prod. : Pierre Guerlais.

JOINVILLE-PATHÉ

Nous les Gosses
Réal. : Louis Daquin.
Int. : Louise Carletti, Gilbert Gil, André Brunot, Pierre Larquey et les Gosses.
Prod. et Distr. : Pathé-Cinéma.

PHOTOSONOR

Montmartre-sur-Seine
Réal. : Georges Lacombe.
Prod. : S.U.F.
Distr. : Sirius.

SAINT-MAURICE

Histoire de rire
Réal. : Marcel L'Herbier.
Int. : Fernand Gravey, Pierre Renoir, Marie Déa, Bernard Lancret, Micheline Presle.
Prod. et Distr. : Discina.
Cartacalha
Réal. : Léon Mathot.
Prod. et Distr. : Sirius.

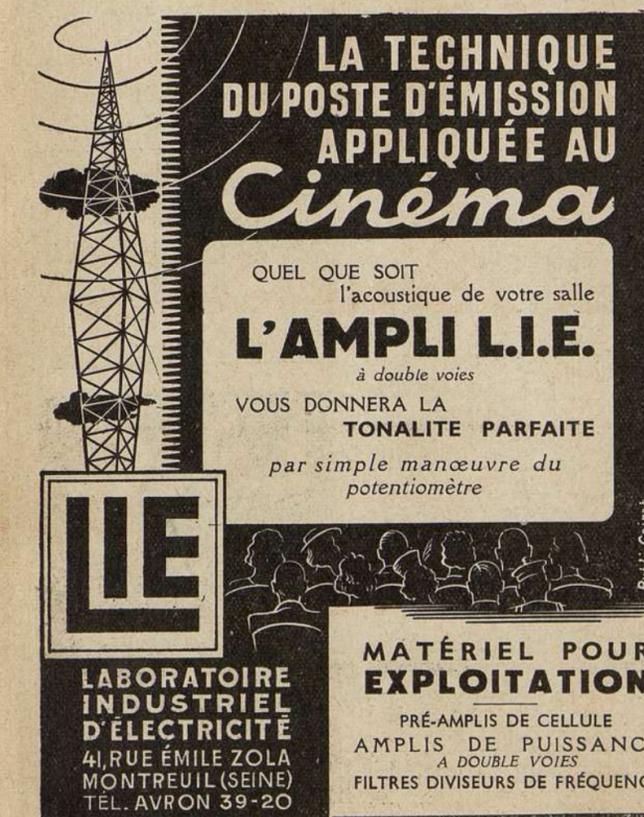
EN EXTÉRIEURS

Les Jours heureux
A Bougival et Ville d'Avray.
Réal. : Jean de Marguenat.
Prod. et Distr. : Films Roger Richebé.
Andorra ou les Hommes d'Aïraïn
Val d'Andorre.
Réal. : Emile Couzinet.
Int. : Jean Chevrier, Jany Holt, Germaine Dermoz, Jean Galland.
Prod. : Burgus Film.
Distr. : Gallia Cinéi.
Le Briseur de Chaînes (Mamouret)
A Nemours.
Réal. : Daniel Norman.
Prod. et Distr. : Pathé-Cinéma.

Films autorisés en préparation

L'Ange de Minuit
Prod. et Distr. : Sirius.
Annette et la Dame blanche
Réal. : Jean Dréville.
Prod. : Continental Films.
Bolero
Prod. et Distr. : Pathé-Cinéma.
Date de réal. : le 1^{er} nov.
Caf'Conc'
Réal. : Maurice Gleize.
Prod. : Continental Films.
Distr. : Tobis.
La Cagnotte
Prod. et Distr. : Sirius.
Ce n'est pas Moi (ex-Grandes Vacances)
Réal. : Jacques de Baroncelli.
Int. : Jean Tissier, Ginette Leclerc, Michèle Alfa, Victor Boucher.
Prod. et Distr. : Eclair-J^u.
Date approximative de réalisation : première quinzaine de septembre.
Le Chemin du Cœur
Réal. : Léon Mathot.
Int. : René Dary.
Prod. et Distr. : Sirius.
Date approximative de réalisation : fin septembre.
La Dame de l'Ouest
Réal. : Marcel L'Herbier.
Prod. et Distr. : Discina.
Le Diamant fantôme
Prod. et Distr. : Sirius.
La Duchesse de Langeais
Réal. : Jacques de Baroncelli.
Int. : Edwige Feuillère.
Prod. : Films Orange.
Réalisation : en octobre.
Ils étaient Deux Musiciens
Réal. : René Lefèvre.
Prod. et Distr. : Pathé-Cinéma.
Réalisation : en octobre.
Les Inconnus dans la Maison
Réal. : Henri Decoin.
Int. : Raimu.
Prod. : Continental Films.
Distr. : A. C. E.

Un Lycéen a disparu
Prod. et Distr. : Pathé-Cinéma.
Mam'zelle Bonaparte
Réal. : Maurice Tourneur.
Prod. : Continental Films.
Distr. : Tobis.
Le Moussaillon
Réal. : Gourguet.
Int. : Yvette Lebon, Roger Duchesne.
Prod. : Selb Films.
Distr. : Films Georges Muller.
Date de réalisation en extérieurs : le 15 septembre.
La Nuit fantastique
Prod. : U. T. C.
Réalisation : en octobre.
Patrouille blanche
Int. : Sessue Hayakawa, Junie Astor.
Date de réalisat. : le 20 sept.
Prod. et Distr. : U.F.P.C.
Les extérieurs du film sont déjà tournés.
Les Petits
Prod. : S. P. C.
Une Paire d'Amis
Prod. : Continental Films.
Distr. : Tobis.
Le Prince charmant.
Réal. : Jacques de Baroncelli.
Int. : Lucien Baroux, Odette Joyeux.
Prod. et Distr. : C.C.F.C.
Date de réalisat. : le 25 sept.
La Symphonie fantastique
Réal. : Christian-Jaque.
Prod. : Continental-Films.
Distr. : Tobis.
La Victoire du Printemps
Prod. et Distr. : Sirius.
Vie privée
Réal. : Henri Fescourt.
Int. : Marie Bell, Blanchette Brunoy.
Prod. : Boisserand.
Réalisation : en octobre.



**LA TECHNIQUE
DU POSTE D'ÉMISSION
APPLIQUÉE AU
Cinéma**

QUEL QUE SOIT
l'acoustique de votre salle
L'AMPLI L.I.E.
à double voies
VOUS DONNERA LA
TONALITE PARFAITE
par simple manœuvre du
potentiomètre

**LABORATOIRE
INDUSTRIEL
D'ÉLECTRICITÉ**
41, RUE ÉMILE ZOLA
MONTREUIL (SEINE)
TEL. AVRON 39-20

**MATÉRIEL POUR
EXPLOITATION**
PRÉ-AMPLIS DE CELLULE
AMPLIS DE PUISSANCE
A DOUBLE VOIES
FILTRES DIVISEURS DE FRÉQUENCE



Elvire Popesco, Henry Garat et Marguerite Deval dans **Le Valet Maître** dont Paul Mesnier vient de terminer la réalisation aux Studios de Saint-Maurice. (Photo S. P. C.)

PETITES ANNONCES

Demandés et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.

Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Étranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

OFFRES D'EMPLOI

Demande ménage opérateur ou opérateur seul, bien logé, bons émoluments plus la concession des bonbons. L'opérateur doit être bon électricien, capable de dépanner, la femme qui doit tenir la caisse, doit avoir une bonne présentation. Réf. exigées, employés pas sérieux s'abstenir.

M. Lemercier, Cinémas d'Antony, 1, av. d'Orléans, Antony (Seine).

Bons chefs opérateurs et aides connaissant Western et Brockliss Simplex sont demandés pour Cinéma Nice.

Ets Grollier, 47, rue Port-Marchand, Toulon (Var).

DEMANDES D'EMPLOI

Chef opérateur projection, son, dépannage, électr., sér. réf., cherche place cinéma ou maison de films ou studio.

Pacheco, 11 bis, rue Lauriston, Paris. PAS. 60-31.

Secrétaire sténo - dactylo, réf., cherche place.

Ecrire S. Mondolot, 220, boul. Péreire, Paris (17^e).

Vérificatrice, tireuse, bonnes réf., laboratoires et maisons de films, cherche emploi similaire.

Mme E. Le Mois, 19, rue de l'Évangile, Paris.

Très bon opérateur cherche place Paris-banlieue, dans cinéma 10 séances par semaine maximum. Téléphoner de 13 h. à 19 h. LITré 14-81.

ACHATS CINÉMAS

Cherche cinéma, exploitation moyenne en province, sans intermédiaire.

Ecrire case n° 245, à la Revue.

Disposant 500.000 fr. comptant, je cherche cinéma banlieue.

Ecrire case n° 246, à la Revue.

Recherche cinéma petite ou moyenne exploitation, région indifférente.

Ecrire case n° 247, à la Revue.

Je cherche cinéma, moyenne importance (Cher, Nièvre, Loiret, Yonne et environs villes d'au moins 6.000 habitants) au comptant. Int. s'abst.

Ecrire M. Leblond, rue Planetoix, Cosne (Nièvre).

Cherche à acheter cinéma, préférence format réduit, si affaire sérieuse.

Ecrire case n° 248, à la Revue.

Disposant de 400.000 fr. comptant, achèterais cinéma bien placé, dans Paris ou banlieue.

Ecrire case n° 249, à la Revue.

Achèterais cinéma prouvant bénéfices ou prendrais participation ou association Paris-banlieue ou grande ville de province. Dispose liquide 500.000 francs. Intermédiaires s'abst.

Ecrire case n° 250, à la Revue.

Recherche cinéma moyenne exploitation, affaire sérieuse.

Ecrire case n° 251, à la Revue.

Suis acheteur comptant, région sud-ouest, salle moyenne importance.

Ecrire case n° 253, à la Revue.

Achèterais comptant cinéma travaillant samedis et dimanches, préférence Bordeaux ou banlieue ou dans ville desservie par ligne chemin de fer Poitiers Bordeaux.

Ecrire case n° 252, à la Revue.

Particulier cherche salle Paris moyenne importance.

Faire offres.

Jamet, 44, boul. Barbès, Paris (18^e).

Suis acheteur cinéma 500 places. Intermédiaires s'abstenir.

Ecrire case n° 256, à la Revue.

ACHAT MATÉRIEL

Demande bons fauteuils neufs ou occasion, tentures et tapis pour salle moyenne.

M. Freddy, Variétés, Hendaye (Basses-Pyrénées).

Suis acheteur de : 1 lot de fauteuils rembourrés de préférence.

Redresseur Tungard, 15 amp. ou 30 ampères.

Faire offre à :

M. Ventura, route de Rieux, Cinqueux (Oise).

Suis acheteur fauteuils bascule en bois, occasion.

Ecrire case n° 254, à la Revue.

APPAREILS SONORES
"UNIVERSSEL"

EQUIPEMENTS
MATÉRIELS
pour CABINES
cinématographiques

70, Rue de l'Aqueduc
PARIS (X^e)
Nord26-61 CINEVERSEL

Suis acheteur moteur 3 ou 4 HP, 900 à 1.000 tm. cage d'écurie pour alt. triphasé 220 v. 50 p.

Bardet, Eden-Cinéma, Stenay (Meuse).

Suis acheteur jusqu'à 250 fauteuils rembourrés en parfait état et un rideau d'écran.

Faire offres à :

Delvallée, 62, rue du Port, Chauny (Aisne).

Suis acheteur écran 3 m. sur 4 m. Relsostat d'arc 30 a.

Zante, Sélect-Cinéma, Crépy-en-Valois (Oise).

Installation sonore complète disponible de suite. Lecteurs, amplis, Haut-Parleurs, Pick-up.

M. Daillan, 320, rue Saint-Honoré, Paris (1^{er}). Téléphone : OPÉra 24-91.

A vendre ampli Debrie MA 10 watts avec son HP, le tout état neuf abs. 2.500 fr.

Delaplace, 77, rue de la Louvière, Lille (Nord).

DIVERS

Les Ets Charles Olivières, 74, av. Kléber à Paris, informent leurs clients qu'ils ont à l'heure actuelle en stock, des lampes 5 Z 3 et 83.

Les Ets Charles Olivières, 74, avenue Kléber, à Paris, recherchent pièces détachées pour lanternes Brenkert, type Enarc, particulièrement.

Chauffage et ventilation des salles.

Utilisation de combustibles pauvres et économiques dans les chaudières de chauffage central. Chauffage à air chaud sous pression silencieux utilisant tous combustibles.

Chauffage électrique, Aération, Ventilation.

Consultations gratuites, Timbre pour réponse.

Ecrire case n° 255, à la Revue.

CESSIONS DE SALLES

■ CINÉMA OLYMPIC à Chantenay (Loire-Inférieure), place Jean-Macé, vendu par M. Emile Bernard à M. Gandreuil (15 juillet 41).

■ SPLENDID CINÉMA à Guyotville (Algérie), avenue Poincaré, vendu par M. Roger Cazes à M. Georges Rombi (5 juillet 41).

■ ROYAL CINÉMA à La Talaudière (Loire), rue Lazare-Carnot, vendu par M. Chardon à M. Joseph Espinoce (14 juillet 41).

■ TRIANON CINÉMA à Bédarieux (Hérault), vendu par M. Cleuziou à M. Chiron et Mme Pons (16 juillet 41).

■ CINÉMA REX à Béni-Saf (Oran), vendu par M. Isaac Lehouze à M. Joseph Ranée (9 juillet 41).

■ ODEON CINÉMA à Alger, 4, place de Chartres, vendu par M. Judas dit Joseph Oukrate à M. Joseph Kaida (10 juillet 41).

■ LIDO CINÉMA à Aubagne (B.-du-Rhône), cours Beaumont, vendu par Cercle de l'Harmonie à M. Jayne (12 juillet 41).

■ CINÉMA à Aubusson (Creuse), 7, rue Franche, vendu par M. Dubreuil à M. Abel Clavier (19 juillet 41).

■ PALACE-CINÉMA à Pierre-Bénite (Rhône), place Jean-Jaurès, vendu par M. Dueroux à M. Mantz (11 juillet 41).

■ DROIT AU BAIL Cinéma, 17, rue Caumartin, Paris, cédé par M. Latour à MM. Lengrand et Perron (Société Civile Immobilière) (15 juillet 41).

FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS

2 FILMS FRANÇAIS

Premier Rendez-vous (A.C.E.), le 14 août au Normandie.

L'Étrange Suzy (Sirius), le 29 août au Max-Linder.

4 FILMS DOUBLES

Les Joyeux Locataires (Tobis), le 8 août au Max-Linder.

Histoires Viennoises (A.C.E.), le 12 août au Lord-Byron.

Le Miroir de la Vie (Tobis), le 29 août au Français.

Fille d'Ève (A.C.E.), le 1^{er} septembre au Normandie.

2 VERSIONS ORIGINALES

Christine (A.C.E.), le 27 août au Colisée.

Le Miroir de la Vie (Tobis), le 29 août au Biarritz.

PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS

du 27 août au 7 septembre 41

Aubert-Palace : Le Bois sacré.

Balzac : Le Bois sacré.

Biarritz : Miroir de la Vie (v. o.).

César : L'Empreinte du Dieu.

Champs-Élysées : Arts, Sciences, Voyages (3^e semaine).

Ciné-Opéra : Battement de Cœur (5^e semaine).

Helder : Nuit de Décembre (13^e semaine).

Impérial : Bel Ami (doublé).

Lord-Byron : Histoires Viennoises (doublé) (3^e semaine).

Madeleine : La Fille du Puisatier (19^e semaine).

Marbeuf : La 5^e Empreinte.

La Royale : L'Empreinte du Dieu.

Marivaux : Le Duel (8^e semaine).

Normandie : Fille d'Ève (doublé).

Olympia : Premier Rendez-vous.

Paramount : Le Diamant noir (10^e semaine).

Max-Linder : L'Étrange Suzy.

Portiques : Sans Lendemain.

Studio Parnasse : Le Roman d'un Tricheur.

Triomphe : Bel Ami.

Vivienne : Battement de Cœur.

VENTE ACHAT CINÉMAS

AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE

112, boul. Rochechouart.
MONTMARTRE 86-66

L.T.C.

SAINT-CLOUD

LABORATOIRES
LES PLUS MODERNES

19, AV. DES PRÉS
SAINT-CLOUD

M O L. 55-56

Le Gérant : P. A. HARRÉ.

la perfection acquise avec l'expérience

en 35^m/m ou en 16^m/m

"ACTUAL"

ensemble sonore
haute fidélité

★ GRANDE PUISSANCE convenant aux plus grandes salles

★ DIMENSIONS RÉDUITES compatibles avec les plus petites cabines (largeur 54 cm, hauteur 49 cm5, épaisseur 20 cm)

★ SUPPRIME LES PRÉAMPLIFICATEURS avec n'importe quel lecteur de son.

★ NOUVEAU DISPOSITIF DE COMPENSATION SONORE permettant une reproduction impeccable de n'importe quelle sorte d'enregistrement.

★ SÉCURITÉ SANS PRÉCÉDENT, l'opérateur peut entretenir l'installation, évitant d'avoir à la dépanner.

★ GROUPEMENT DE TOUS LES ORGANES VITAUX sur la face avant du châssis, et numérotage, permettant leur vérification par l'opérateur lui-même à l'aide d'un guide.

★ APPAREIL DE MESURE contrôlant le secteur pendant le fonctionnement normal et servant de contrôleur pour la vérification des circuits.

★ SURVOLTEUR-DÉVOLTEUR permettant de faire fonctionner l'amplificateur sous la tension strictement nécessaire

★ PROTECTION PAR CONJONCTEUR-DISJONCTEUR sur le secteur et fusible lumineux sur la haute tension.

★ CONDENSATEURS SUR FICHES à culot octal, standardisés les condensateurs se changent comme les lampes.

A. CHARLINI

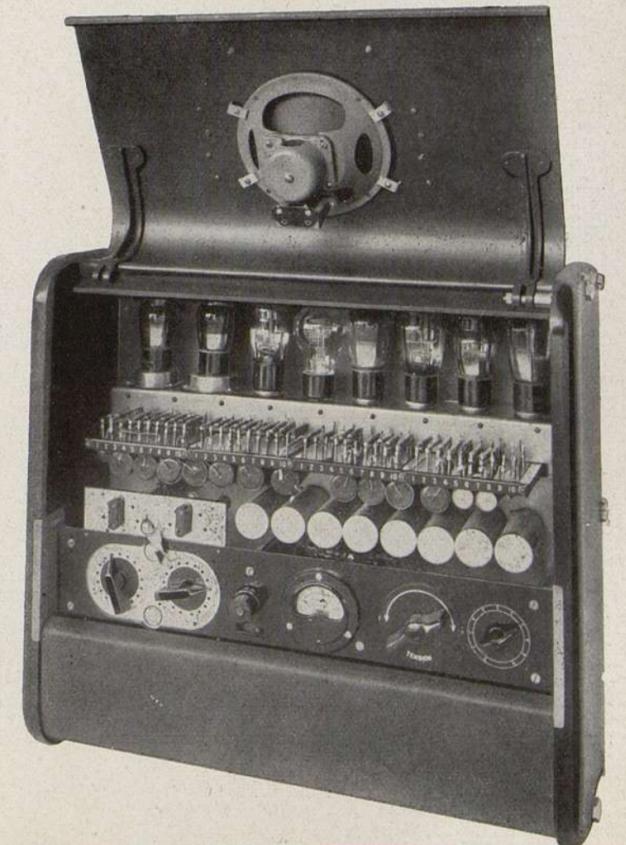
CONSTRUCTEUR, SOCIÉTÉ A. R. L. AU CAPITAL DE 800.000 FRANCS
181 bis, ROUTE DE CHATILLON, MONTRouGE (Seine)

Téléphone : ALÉ 44.00

système
sonore



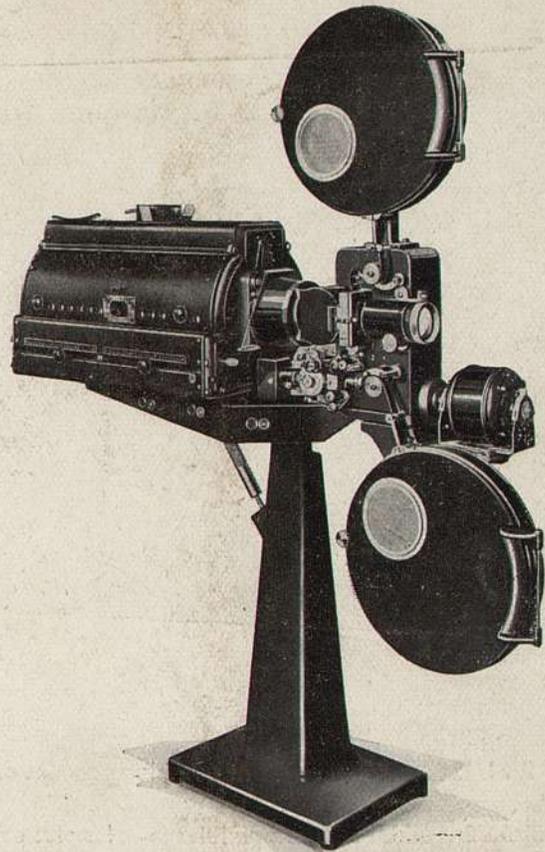
Procédés
A. Charlini



Comptoir Général du Matériel Cinématographique

60-62, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS (X^e)

Téléphone : TAIBOUT 50-85



PROJECTEUR TYPE CADET

Moteur accouplé direct
Lecteur, tambour et frein rotatif
Cadrage par rotation de croix
Carter 900 m.

LANTERNE AUTOMATIQUE Type H - 50

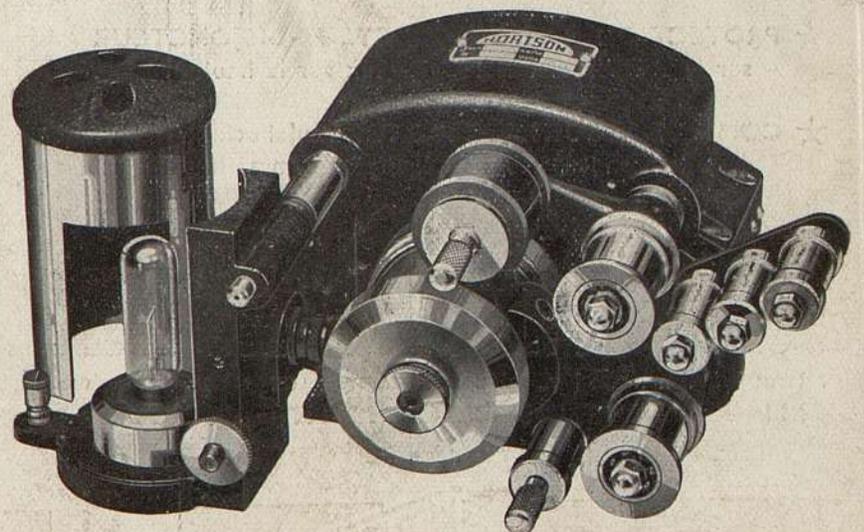
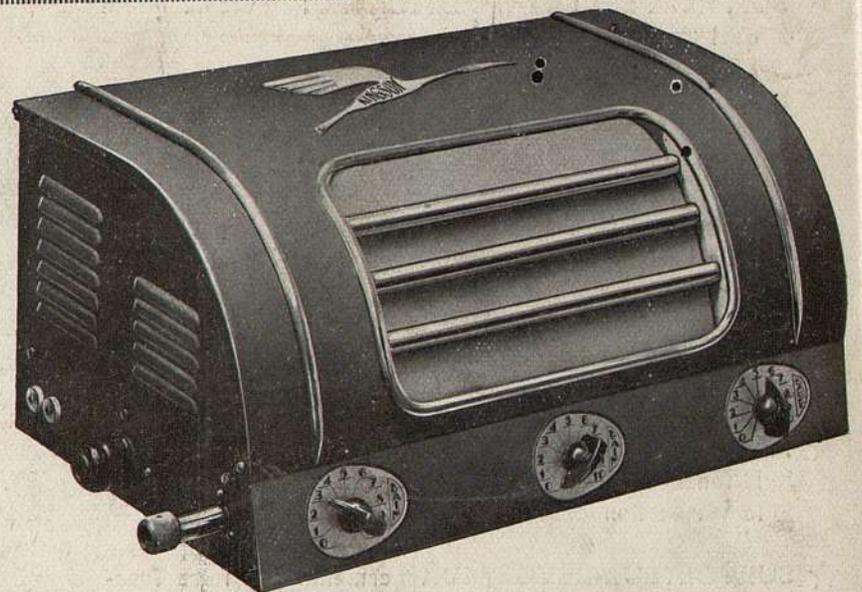
Miroir 300 m/m
Réglage indépendant de chaque charbon
Point automatique

AMPLIFICATEUR 120 U

15 watts modulés
Pour salle jusqu'à 800 places
35 et 16 m/m
Haut Parleur témoin incorporé
Prise pour fader de salle

LECTEUR ROTATIF H F - 41

Tambour et frein rotatif
Piste sonore et fente réglable
Cellule Pressler SP 2
Pose immédiate sur tous projecteurs



SERVICE PERMANENT
D'ENTRETIEN
COMC
TAIBOUT 50-85